

2020 Rapport Annuel

Une Horticulture forte.
Réfléchir. S'adapter. Persévérer.



Canadian
Horticultural
Council

Conseil
canadien de
l'horticulture

La voix des producteurs de fruits et légumes du Canada



La voix des **producteurs de fruits et légumes du Canada**

20 20 Rapport Annuel

Table des matières

- 4** Message du président
- 6** Message de la directrice générale
- 9** En chiffres
- 10** Gestion des risques de l'entreprise
- 12** Protection des cultures
- 24** Énergie, Environnement et Changement climatique
- 26** Normes de l'industrie et Sécurité alimentaire
- 28** Main-d'œuvre
- 30** Commerce et Marketing
- 32** Soutien du secteur
- 34** Légumes de serre
- 36** Pomme de terre
- 38** Recherche
- 40** Communications et Sensibilisation



Message du président

Le changement prend de nombreuses formes : nouvelles idées, technologies innovantes et défis inattendus. Pour chaque secteur, y compris l'agriculture, la COVID-19 a été le dernier défi à surmonter et à exiger un changement rapide et monumental dans notre façon de faire les choses. Il va sans dire que nous avons relevé ce défi.

Au cours de la dernière année, tous les membres de notre secteur ont travaillé sans relâche pour soutenir la santé et le bien-être de nos exploitations agricoles, de l'horticulture et de la sécurité alimentaire canadienne. Le travail que vous avez accompli me rend fier en tant que président du CCH, et je ne saurais trop vous remercier.

Comme vous le savez peut-être, 2021 est l'Année internationale des fruits et légumes. C'est donc « notre année ». C'est une année au cours de laquelle les producteurs, et tous les acteurs de la production de fruits et légumes peuvent être à la pointe de la sensibilisation du public. C'est une année qui offre de nouvelles possibilités de nous tourner vers l'avenir et de réfléchir, de nous adapter et de persévérer. C'est une année qui nous permet de montrer notre force.

Cette force s'est manifestée pleinement en 2020. Les agriculteurs, les travailleurs internationaux et nationaux, ainsi que tous les ordres de gouvernement au Canada, se sont rassemblés. Les producteurs ont mis en avant les connaissances, les fonds et le cran nécessaires qui ont permis de maintenir les exploitations agricoles en activité et d'offrir des fruits et légumes frais dans les assiettes des Canadiens. Les travailleurs se sont associés à nous pour assurer leur sécurité et celle des communautés environnantes. Les partenaires de l'industrie ont également travaillé avec nous pour faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir des soutiens essentiels et une politique fondée sur des preuves pour garantir que les producteurs disposent de la main-d'œuvre et du soutien financier dont ils ont besoin pour faire ce qu'ils font le mieux : cultiver les fruits et légumes du Canada.

Ensemble, cette collaboration a permis de lancer le parcours vers un nouveau modèle émergent pour l'horticulture - un modèle qui a l'adaptabilité et la résilience nécessaires pour survivre longtemps à l'avenir. C'est un modèle qui évolue et s'adapte continuellement, et qui fera partie de la reprise économique générale de notre pays. De nouvelles technologies, de nouveaux processus et de nouvelles politiques ont vu le jour. Ils donneront à nos exploitations agricoles

et à notre secteur une apparence très différente de ce qu'il était au début de l'année 2020.

Néanmoins, au cœur de ce nouveau modèle, nous trouverons la même chose - vous, le cultivateur. Votre travail comporte de multiples facettes, il est stimulant et exige un dévouement et une expertise sans faille. C'est grâce à ce dévouement et à ces connaissances que notre secteur est sorti des récents défis.

Bien sûr, nous continuons de devoir surmonter de nombreux obstacles, et nous les surmonterons en partenariat avec vous et en votre nom. Aucune industrie, y compris la nôtre, ne sortira indemne de la pandémie.

Cultiver des fruits et des légumes n'est certainement pas pour les cœurs sensibles. Mais nous sommes toujours là - et nous continuerons à l'être - quels que soient les défis auxquels nous sommes confrontés.

Alors, merci encore une fois. Merci pour votre détermination, votre adaptabilité et votre persévérance. Ces qualités continueront de définir les producteurs et tous les acteurs de notre secteur, alors que nous tournons notre regard vers l'avenir.

Sincèrement,



Brian Gilroy
Président





Message de la directrice générale



La dernière année a été très différente des autres. En mars 2020, alors que notre Assemblée générale annuelle se terminait, nous étions loin de nous douter que tout allait changer. C'est lors du dernier jour de notre AGA 2020 que l'on a annoncé que la femme du Premier ministre avait contracté la COVID-19. Ce même jour, des écoles ont commencé à fermer dans tout le pays. La réalité à laquelle nous étions sur le point de faire face a commencé à se présenter.

Soudainement, nous avons dû mettre de côté les priorités fixées par notre plan stratégique et les résolutions de l'assemblée générale de 2020 pour nous permettre de faire face aux crises posées par la fermeture des frontières de notre pays et l'imposition de nouvelles restrictions. L'enjeu le plus urgent était de convaincre le gouvernement que les travailleurs agricoles internationaux étaient essentiels à l'agriculture et à la sécurité alimentaire du Canada, et que ces travailleurs devaient être exemptés des interdictions de voyager, ce qui leur permettrait d'entrer au Canada.

Le conseil d'administration du CCH a rapidement mis en place un groupe de travail sur la COVID-19, qui s'est réuni quotidiennement pour échanger des informations, les analyser, élaborer des stratégies et prendre des mesures qui s'imposaient. Au début, nous avons rédigé de nombreuses lettres à l'intention des partenaires industriels et des politiciens, organisé d'innombrables réunions et appels téléphoniques, et à la fin de la première semaine, nous avons obtenu l'exemption que nous demandions pour les travailleurs étrangers - mais elle était assortie de conditions.

Nous avons dû surmonter de nouveaux défis sous toutes leurs formes. Nous avons dû lutter pour obtenir les aides dont les agriculteurs avaient besoin pour pouvoir prendre les dispositions nécessaires pour recevoir et loger les travailleurs pendant la quarantaine obligatoire de 14 jours. Une fois de plus, le succès a été au rendez-vous, avec l'offre de l'aide à l'isolement obligatoire pour les travailleurs étrangers temporaires.

Par-dessus tout, les défis présentés par la COVID-19 nous ont forcés à exercer notre capacité à nous engager auprès des décideurs politiques et de l'industrie afin de garantir aux Canadiens l'accès à des fruits et légumes frais et la possibilité pour les producteurs de continuer à faire le travail important de garantir l'approvisionnement alimentaire canadien. Nous nous sommes rapidement adaptés. Même

si tout le personnel du CCH était en télétravail immédiatement après notre AGA de 2020, nous avons maintenu nos activités quotidiennes sans interruption, notre objectif étant désormais d'assurer la santé immédiate de notre industrie et de l'approvisionnement alimentaire canadien.

Toutefois, ce sont les producteurs, et nos membres, qui ont permis à notre industrie de continuer à fonctionner. C'est pourquoi nous nous sentons particulièrement privilégiés d'avoir travaillé en votre nom tout au long de la pandémie. Et pour tout ce que vous avez fait - pour votre soutien, votre collaboration, votre perspicacité et votre expertise, nous ne pouvons trop vous remercier.

Au cours de la dernière année, de nouveaux défis sont apparus chaque semaine, voire chaque jour. Différents groupes du secteur agricole se sont réunis pour collaborer sur des enjeux d'intérêt mutuel. Nous avons tous fait l'expérience d'une nouvelle normalité : de très longues journées de travail, des fins de semaine sacrifiées, des familles qui se sont entraînées pour nous soutenir dans notre travail, des agriculteurs et du personnel des organisations qui travaillent séparément - mais aussi ensemble - pour faire le maximum afin d'obtenir la mise en place des aides nécessaires pour permettre aux agriculteurs de faire leur travail.

Nous reconnaissons que ceux qui commençaient leur saison au début de 2020 sont ceux qui ont été le plus durement touchés par la courbe d'apprentissage que nous avons tous dû traverser. Ceux qui s'attendaient à pouvoir vendre les produits de l'année précédente ont dû faire face à des fermetures de restaurants et de services alimentaires. D'autres n'ont pas obtenu les travailleurs dont ils avaient besoin en temps voulu. Et de nombreux producteurs ont été confrontés à une perte de produits parce qu'il n'y avait aucun moyen de les faire parvenir à ceux qui en avaient besoin.

Les défis à surmonter ne sont pas terminés, mais beaucoup d'entre eux sont passés. Tout au long de la pandémie, nous nous sommes fortement impliqués dans la défense des besoins de l'industrie, afin de maintenir les frontières ouvertes et la chaîne d'approvisionnement en mouvement, de permettre l'entrée de travailleurs étrangers temporaires, de développer et de promouvoir des protocoles de sécurité, d'exhorter le gouvernement à établir un financement pour réduire les charges financières résultant de la pandémie, et bien plus encore. Votre collaboration active a rendu tout cela possible, nous aidant à agir comme la voix unifiée des producteurs de fruits et légumes de partout au pays, malgré la difficulté d'avoir toutes les réponses, tout le temps.

DOMAINES D'INTERVENTION

Même si notre centre d'intérêt a continuellement évolué au fur et à mesure que des défis nouveaux et inattendus se présentaient, nous pouvons regrouper les activités de l'année dernière en trois grands domaines d'intérêt. Ces domaines sont les suivants :

- Assurer la poursuite des opérations par le travail à distance pour le personnel, le conseil d'administration et les groupes de travail.
- Assurer une communication constante, opportune et utile avec les membres.
- Garantir un engagement constant et permanent avec les représentants du gouvernement et de l'industrie.

Pour soutenir ces objectifs, nous avons publié près de 100 avis aux membres, soit près du double de notre nombre habituel. L'objectif était de faire tout notre possible pour tenir nos membres informés en tout temps, en leur transmettant de nouvelles informations sur la politique gouvernementale, les aides financières disponibles ou d'autres questions importantes.

Nous nous sommes également adressés plus que jamais aux fonctionnaires, aux agences et aux comités du gouvernement. Nous avons ainsi participé à six consultations au gouvernement, nous avons présenté quatre soumissions/témoignages aux comités permanents de la Chambre des communes, neuf lettres aux ministres fédéraux et aux hauts fonctionnaires, et sept lettres aux ministres et déclarations communes dans le cadre d'une collaboration au sein du secteur agricole. Nous avons également organisé régulièrement des conférences téléphoniques avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Emploi et Développement social Canada (EDSC) et d'autres organismes gouvernementaux. Nous avons eu des rencontres avec la ministre Bibeau, le directeur et le directeur général du Programme des travailleurs étrangers temporaires, et la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées. Enfin, nous avons mené des douzaines d'entrevues et d'apparitions dans les médias auprès de petits et grands organismes pour défendre notre secteur. Parmi ces derniers, notons Thompson Reuters, BNN Bloomberg, National Newswatch et de multiples publications sectorielles, telles que *The Grower*. Ces entretiens ont joué un rôle essentiel dans l'établissement de la confiance du public et dans la diffusion de notre message au public et aux décideurs politiques, tout en abordant les questions de désinformation.



PLAIDOYER ET ENGAGEMENT

La sensibilisation aux questions clés a contribué à soutenir la compétitivité de notre secteur tout au long de la pandémie et à maintenir la confiance du public. Nous avons défendu les intérêts des producteurs et de notre secteur dans quatre domaines principaux : la main-d'œuvre et les travailleurs agricoles internationaux, la protection financière, la gestion des risques de l'entreprise et la sécurité alimentaire. Tout au long de ce rapport, vous trouverez de nombreux détails sur nos activités spécifiques de plaidoyer.

Bien entendu, les enjeux touchant la protection des cultures, le commerce, l'énergie et l'environnement conservent leur importance pour nous. Néanmoins, au cours de l'année écoulée, nous avons consacré une grande partie de notre temps à nous engager spécifiquement avec nos partenaires et, à leur tour, avec les responsables gouvernementaux, afin de garantir que notre industrie reçoive le soutien dont elle a besoin grâce à une politique solide et fondée sur des preuves et à une réponse à la pandémie qui protège la production alimentaire et les chaînes d'approvisionnement.

Nous avons mis l'accent sur notre sensibilisation continue et permanente auprès du gouvernement. Si les lettres et les présentations écrites ont joué un rôle clé, les conférences téléphoniques et les réunions virtuelles avec les décideurs politiques ont également été au premier plan de nos efforts cette année. Au début de la pandémie, nous avons participé à des appels quotidiens avec AAC et EDSC. Nos efforts ont porté leurs fruits, puisque, une semaine après le début de la pandémie, alors qu'aucun travailleur international n'était autorisé à entrer au Canada, le gouvernement a fermé la frontière à tout le monde, nous avons réussi en une semaine à lui faire comprendre le besoin essentiel de ces travailleurs. Le gouvernement a ajusté le règlement et a établi les conditions. Une fois de plus, nous nous sommes battus pour le secteur et avons réussi à obtenir un soutien financier pour les producteurs afin de les aider à payer les coûts d'ajustement de leurs logements et à assurer que le gouvernement paie les travailleurs pendant les deux semaines de quarantaine. Alors que de plus en plus de travailleurs étrangers arrivaient avec succès dans le pays, nous avons continué à dialoguer chaque semaine avec les responsables de tous les paliers de gouvernement et sur diverses questions.

En ce qui concerne la gestion des risques de l'entreprise (GRE), à la fin novembre, la ministre fédérale de l'Agriculture a fait une offre aux provinces, à la suite de pressions exercées par les groupes agricoles, dont le CCH. L'offre, qui ne répondait pas à toutes nos demandes d'amélioration du programme, constituait un petit pas en avant, car elle comprenait deux de nos recommandations : la première, la suppression des limites de la marge de référence et la seconde, si elle est partielle, l'augmentation du pourcentage de compensation au moment du déclenchement du soutien, de 70 à 80 pour cent. En outre, l'année dernière, le CCH a présenté une proposition visant à élaborer un indice de diversité pour les programmes de GRE, en avançant l'idée que les exploitations agricoles diversifiées répartissent les risques et devraient donc être reconnues pour cela. Nous avons reçu l'autorisation d'aller de l'avant avec la première phase du projet, qui vient d'être lancée.



Parmi les autres domaines pour lesquels nous avons impliqué des représentants du gouvernement, citons le logement sûr et efficace pour les travailleurs étrangers, et l'offre alimentaire excédentaire que les producteurs n'ont pas pu mettre sur le marché. Lors de nos réunions avec les représentants du gouvernement, nous avons également discuté de la nécessité d'une politique précise et fondée sur des preuves en ce qui concerne les réalités de la sécurité alimentaire, et du fait que la COVID-19 n'a fait ressortir aucune preuve de maladie d'origine alimentaire - une préoccupation majeure pour les consommateurs au début de la pandémie.

Dans l'ensemble, nos efforts nous ont valu d'être reconnus comme le numéro 6 sur la liste du journal The Hill Times des 50 meilleures

organisations canadiennes s'adressant au gouvernement en matière d'agriculture, ce qui souligne notre capacité à obtenir des changements positifs pour soutenir les producteurs. Les seules organisations qui nous ont devancés sont celles qui s'occupent du bétail et des produits de base, ce qui souligne l'impact significatif de notre organisation relativement petite sur la politique du gouvernement.



REGARD VERS L'AVENIR

Cette année, notre regard sur l'avenir est plus tourné vers le court terme que les années précédentes. L'année dernière, nous avons prévu de nous concentrer sur les enjeux suivants :

- le changement climatique et son impact sur les cultures partout dans le monde entier;
- la sécurité alimentaire mondiale, et les défis changeants que représente l'alimentation d'une population croissante, accompagnés des attentes en évolution des consommateurs et de nouvelles complications en matière de commerce international;
- le leadership de la prochaine génération, et la nécessité de planifier la relève dans les exploitations agricoles au Canada et dans le monde entier;
- la confiance du public dans un paysage agricole en mutation, à un moment où les consommateurs veulent acheter des produits locaux, alors qu'en même temps nous assistons à une conglomération croissante et à la disparition de la petite exploitation agricole familiale.

Si ces domaines d'intérêt à long terme sont encore importants, la santé immédiate de notre industrie reste notre priorité face à la COVID-19. Pour l'instant, cela signifie qu'il faut assurer l'arrivée sûre et rapide des travailleurs étrangers temporaires, malgré les nouvelles réglementations en matière de tests pour les voyageurs en provenance d'autres pays arrivant au Canada. Cela signifie également que nous devons nous assurer d'avoir une voix à la table des négociations alors que tous les ordres de gouvernement planifient la reprise économique. La sécurité alimentaire canadienne et le soutien aux producteurs font partie intégrante de cette reprise, et nous continuons de nous impliquer avec les décideurs politiques de tous les paliers, en votre nom, pour faire en sorte que l'horticulture canadienne occupe une place de choix dans la planification économique.

L'année 2020 n'étant pas une année comme les autres, le rapport annuel de cette année présente

les choses différemment. Tout d'abord, nous avons inclus dans chaque section des domaines où nous traitons spécifiquement de l'impact de la COVID-19 sur notre secteur. Il peut s'agir de mises à jour sur les changements de politique ou de processus, ou de travaux qui ont été mis en attente. Mais chaque section comprend également des références aux opportunités futures - qui sont nombreuses. Bien que la pandémie ait certainement présenté de nombreux défis et nous ait obligés à recalibrer nos attentes au cours de l'année écoulée, elle n'a pas modifié notre objectif de soutenir les producteurs de fruits et légumes en préconisant une politique gouvernementale pratique et fondée sur des données probantes, ainsi qu'une collaboration efficace dans l'ensemble du secteur.

Par-dessus tout, il est temps de prendre un nouveau départ, d'adopter de nouvelles stratégies et de saisir de nouvelles opportunités. Et il est peut-être opportun qu'une telle renaissance de notre industrie ait lieu en cette Année internationale des fruits et légumes. C'est une année qui nous permet de capitaliser sur le travail que nous avons accompli au cours des douze derniers mois et de tirer parti des relations que nous avons continué à établir avec les décideurs politiques, les responsables gouvernementaux et vous tous. En tant que voix unifiée et franche des producteurs de fruits et légumes du Canada, le CCH continuera de travailler sans relâche en votre nom. Ce travail n'est possible que grâce à votre dévouement, à votre collaboration et à votre expertise. Au nom du personnel du CCH, des présidents, du conseil d'administration, des comités et du groupe de travail sur la COVID-19, sachez que c'est un travail que nous n'avons jamais eu autant le privilège de faire.



Rebecca Lee
Directrice Générale

En chiffres

100

Cette année, le CCH a publié près de 100 avis aux membres, soit presque le double du nombre habituel. L'objectif des communications a été de tenir les membres informés en tout temps, en leur transmettant de nouvelles informations sur la politique gouvernementale, les aides financières disponibles ou d'autres questions importantes.

6

Le CCH a publié six mémoires de consultation à l'intention du gouvernement en 2020, portant sur des domaines tels que les normes biologiques, la subvention salariale d'urgence du Canada, les protocoles de compensation des émissions de carbone, la consultation de l'USDA sur le renforcement de l'application des normes biologiques, les plastiques et le logement des travailleurs étrangers.

4

En 2020, le CCH a présenté quatre mémoires/témoignages aux comités permanents de la Chambre des communes sur les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), la réponse canadienne à la pandémie de COVID-19, la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 et les consultations prébudgétaires 2021.

9

Le CCH a écrit neuf lettres à des ministres fédéraux et à des hauts fonctionnaires au cours de l'année dernière. Les domaines d'intérêt ont compris le soutien aux producteurs de fruits et légumes lié à la COVID, l'arrivée sûre et opportune des travailleurs étrangers temporaires, le soutien à l'isolement obligatoire, la santé et la sécurité des travailleurs et l'Agri-stabilité.

7

En 2020, le CCH a envoyé sept lettres à des ministres et des déclarations conjointes grâce à une collaboration au sein du secteur agricole sur des questions telles que l'impact de la COVID-19 sur les agriculteurs et les mesures requises du gouvernement, les changements aux programmes de GRE, l'impact de la COVID-19 sur les activités des grappes agro-scientifiques et les recommandations proposées, les frais imposés par les grands détaillants en épicerie qui auraient une incidence sur les consommateurs canadiens et la sécurité alimentaire, les changements au programme Agri-stabilité, et plus encore.

41

Au cours de l'événement annuel de sensibilisation *Moisson d'automne* de cette année, qui s'est tenu virtuellement pour la première fois, le CCH a rencontré 41 parlementaires et autres représentants gouvernementaux clés afin de les sensibiliser aux besoins et aux priorités de l'industrie, y compris les efforts pour progresser vers la reprise économique post-COVID.

986

Près de 1 000 personnes suivent le CCH sur Twitter, dont plusieurs décideurs politiques et leaders de l'industrie. Ce nombre représente une augmentation de près de 25 % du nombre d'abonnés du CCH par rapport à l'année dernière, et l'initiative continue d'aider le CCH à s'engager activement auprès des personnes et des organisations les plus influentes du secteur et du pays, en temps réel.

6 266

Le CCH compte plus de 6 200 abonnés sur Facebook, dont beaucoup partagent régulièrement notre contenu et nos mises à jour. Ces abonnés aident le CCH à communiquer plus efficacement avec les producteurs et le grand public partout au pays et au-delà.

Gestion des risques de l'entreprise

Les outils de gestion des risques de l'entreprise (GRE) sont essentiels pour l'agriculture canadienne - aujourd'hui plus que jamais. Au cours de l'année dernière, le CCH a fortement plaidé en faveur d'un meilleur soutien du gouvernement fédéral par le biais de programmes de GRE afin d'aider les producteurs à gérer les répercussions de la pandémie de COVID-19.



IMPACT DE LA COVID-19

La pression financière ressentie par les producteurs ces dernières années en raison de l'infestation de parasites, des événements météorologiques et des problèmes d'accès au marché a été encore aggravée par la pandémie de COVID-19. Le manque de main-d'œuvre fiable, les fermetures de lieux de travail en raison d'épidémies ou de quarantaines, les fermetures de chaînes d'approvisionnement et de marchés, et bien d'autres problèmes encore ont été extrêmement préjudiciables aux producteurs partout au pays, laissant nombre d'entre eux vulnérables sans protection financière adéquate.

Pour remédier à ce problème, le CCH a fait pression pour une meilleure protection des producteurs en améliorant les programmes Agri-stabilité et Agri-protection et l'accès à Agri-relance, ainsi qu'en proposant un programme de soutien à la quarantaine pour les producteurs dont les activités sont touchées par l'épidémie de COVID. Dans le cadre de son plaidoyer en faveur de meilleurs programmes de GRE, le CCH a fait une présentation au Comité permanent des finances, et deux au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, dans le cadre de son étude sur la GRE et de son étude sur la réponse du gouvernement à la COVID-19. Le CCH a écrit plusieurs lettres aux ministres fédéraux, a participé à des rencontres avec des fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et avec des représentants du cabinet du ministre, ainsi que des douzaines de réunions avec des sénateurs et des députés. L'une des principales victoires du CCH est que le gouvernement fédéral a permis que le manque de main-d'œuvre soit considéré comme un risque assurable dans le cadre du programme Agri-protection. Malheureusement, peu de provinces ont accepté l'offre du gouvernement fédéral.

Le CCH a également travaillé avec d'autres intervenants du secteur agricole par l'intermédiaire de la Coalition AgGrowth afin d'établir une voix unifiée dans la lutte pour une meilleure protection des agriculteurs canadiens qui ont été touchés par la pandémie.

AMÉLIORATION AU PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

Le CCH a placé son effort le plus important sur l'augmentation du montant de la couverture et du seuil de déclenchement d'Agri-stabilité à 85 % (par rapport à 70 %) et sur la suppression de la limite de la marge de référence (LMR). En novembre 2020, le CCH a remporté une victoire partielle lorsque le gouvernement fédéral a présenté aux provinces et aux territoires une proposition visant à supprimer la LMR et à faire passer le taux de compensation de 70 à 80 %. Les provinces de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique ont toutes indiqué leur soutien à la proposition, ce qui signifie que l'accord des provinces est maintenant nécessaire pour aller de l'avant. Au moment de la rédaction du présent document, aucune décision n'a été prise par ces provinces, même si leurs discussions avec le gouvernement fédéral sont en cours.

Le CCH et les parties prenantes alliées continueront également à faire pression pour obtenir une augmentation du seuil de déclenchement.

CCH a fait pression pour une meilleure protection des producteurs en améliorant les programmes Agri-stabilité et Agri-protection et l'accès à Agri-relance, ainsi qu'en proposant un programme de soutien à la quarantaine pour les producteurs dont les activités sont touchées par l'épidémie de COVID.

PROJET AGRI-RISQUES DU CCH

En 2020, la demande de projet dans le cadre des initiatives Agri-risques du CCH a été approuvée avec l'offre d'un financement pour commencer à travailler sur sa première activité (activité 1). L'objectif de la proposition de projet était de mettre au point un produit d'assurance complémentaire payé par le producteur pour l'ensemble de l'exploitation, destiné aux producteurs horticoles, par la création d'un indice de diversité afin de fournir une couverture plus équitable et plus représentative des exploitations agricoles diversifiées, comblant ainsi une lacune et complétant les programmes Agri-stabilité et Agri-protection.

Activité 1 : Consiste en une évaluation des risques et une mesure de la diversité, principalement par le biais de recherches et d'enquêtes auprès des producteurs. Une fois l'activité 1 terminée, le CCH explorera les options pour les activités 2 et 3, comme ci-après :

Activité 2 : Collecte de données, élaboration d'un indice de diversité et de concepts alternatifs de conception

Activité 3 : Analyse actuarielle, élaboration des tarifs et validation avec les parties prenantes

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH continuera de faire pression pour améliorer l'ensemble des programmes de GRE pour assurer qu'elle reflète les besoins modernes des producteurs de fruits et légumes canadiens. Le CCH est impatient de fournir aux membres une mise à jour sur le projet Agri-risques dans son rapport annuel 2021, car les travaux sont en cours.



Protection des cultures

Les producteurs canadiens de fruits et légumes comptent sur les produits de protection des cultures, tels que les pesticides, les biopesticides et les organismes bénéfiques, pour assurer non seulement la santé des cultures, mais aussi la sécurité des Canadiens et la sécurité alimentaire globale du Canada.

La santé des plantes, la biosécurité et la disponibilité des outils de protection des cultures sont toutes des composantes clés de l'accès au marché et sont importantes pour la protection de l'environnement. Le CCH élabore et fait progresser les politiques et les programmes de gestion de la protection des cultures qui soutiennent l'accès au marché et qui favorisent la viabilité économique, la durabilité et la compétitivité des producteurs de fruits et légumes du Canada, tout en fournissant des aliments sains et sûrs aux consommateurs à travers le pays.

IMPACT DE LA COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, de nombreuses actions liées aux questions de protection des cultures ont été retardées. Les ressources de Santé Canada étaient extrêmement limitées, et une grande partie des ressources de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a été redéployée vers les activités liées à la pandémie. De nombreux documents de réévaluation, d'homologation et de consultation réglementaire ont été retardés et/ou classés par ordre de priorité en fonction du risque.

De plus, le CCH n'a pas été en mesure d'accueillir ou de participer à des visites sur le terrain, ni d'être présent aux réunions en personne, mais le CCH se réjouira de reprendre ces activités dès que possible. De nombreux groupes de travail, tels que la table ronde sur la chaîne de valeur de l'horticulture, ont été mis en attente pendant que les membres s'occupaient de la gestion de la pandémie, et le CCH a pivoté et fait preuve de leadership avec la COVID-19 sur des questions connexes à la protection des cultures telles que les pénuries d'équipement de protection individuelle (EPI), le manque de pollinisateurs au début du printemps en raison des fermetures initiales en mars, et la réduction des vols et des expéditions au Canada.



En raison des restrictions liées à la pandémie, le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a réussi à réaliser seulement environ 40 % des travaux prévus pour 2020. Par conséquent, 60 % des essais sur les pesticides à usage limité ont été reportés à 2021, et seuls 10 projets ont pu être entrepris découlant de la réunion de 2020 sur l'établissement des priorités en matière d'usage limité. Le CLA a été en communication fréquente avec le groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC) du CCH concernant ces changements. Les réunions d'établissement des priorités en matière d'usage limité pour 2021 se tiendront à nouveau virtuellement, mais dans un format modifié afin de mieux promouvoir la communication et la participation des producteurs. Le CCH continue de soutenir le GCPC dans son travail d'une importance capitale, et le CCH fait pression pour que le budget et les ressources du CLA soient suffisants pour combler le retard de recherche causé par la COVID-19 et pour soutenir les nouvelles homologations et utilisations de produits phytosanitaires conventionnels et biologiques, ainsi que les nouvelles stratégies de lutte contre les ravageurs qui sont essentielles pour les producteurs de fruits et légumes.



RÉÉVALUATIONS

Le CCH a surveillé les décisions de réévaluation concernant le fenhexamide, la cyromazine, le krésoxim-méthyle, les pyréthrinés et le butoxyde de pipéronyle, l'éthéphon, le mancozèbe, le linuron et le chlorpyrifos, et/ou a formulé des observations à leur sujet.

Le CCH a également participé à d'autres consultations importantes de l'ARLA, telles que les nouvelles politiques sur les mélanges en cuve (PRO2020-01), la LMR à l'importation de cyflufenamid et le renouvellement du programme de réévaluation.

Situation actuelle : néonicotinoïdes

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada avait prévu publier un grand nombre des propositions et des décisions finales relatives aux néonicotinoïdes en 2020. Au lieu de cela, le nouveau calendrier est le suivant :

Propositions de décisions :

- Examen spécial – Abeille de la courge (clothianidine, imidaclopride, thiamethoxam)
 - Avril-juin 2021
- Réévaluation générale (clothianidine, thiamethoxam)
 - Avril-juin 2022

Décisions finales :

- Examen spécial – Invertébrés aquatiques (clothianidine, thiamethoxam)
 - Avril-juin 2021
- Réévaluation générale (clothianidine, thiamethoxam)
 - Avril-juin 2021

Situation actuelle : mancozèbe

Plus tôt, une décision finale concernant le mancozèbe a été publiée en juin 2018; elle autorisait 10 applications foliaires sur les pommes de terre, mais annulait les utilisations non prévues dans la proposition de réévaluation publiée en 2013. En août 2018, grâce en partie aux efforts du CCH, l'ARLA a reconnu les incohérences entre la décision finale et la décision proposée et a révoqué sa décision finale. En octobre 2018, la proposition de décision de 2013 a été rééditée en précisant que la proposition visait l'annulation de toutes les utilisations était proposée. En 2019, le CCH a travaillé avec les titulaires d'homologation et d'autres parties prenantes pour clarifier les besoins en mancozèbe dans l'horticulture canadienne, et l'ARLA a publié sa décision finale en novembre 2020. Les utilisations horticoles suivantes sont acceptables pour une utilisation continue : applications foliaires sur les pommes de terre (par application terrestre et aérienne), les pommes, les oignons, les betteraves à sucre, le ginseng, les concombres de champ, les tomates de champ, les raisins, les citrouilles, les courges, les melons (y compris les cantaloups, à l'exception des melons d'eau), et application dans les sillons sur les oignons.

Même si le résultat final n'était pas parfait, il s'agissait d'une grande amélioration par rapport à la décision proposée, en partie grâce à l'énorme coopération entre les titulaires d'homologation, les

producteurs, les parties prenantes et l'ARLA. Le CCH espère que cela restera un modèle de réussite pour les réévaluations futures, et remercie tous les membres qui ont travaillé si fort pour fournir des informations afin de soutenir l'utilisation continue.

Situation actuelle : linuron

L'ARLA a publié la décision finale pour le linuron en novembre 2020, et le maintien de l'utilisation sur les carottes, panais, pommes de terre, asperges et le brise-vent est acceptable lorsqu'il est utilisé selon des méthodes révisées.

Situation actuelle : Chlorpyrifos

En décembre 2020, l'ARLA a publié sa décision finale sur le chlorpyrifos, dans laquelle toutes les utilisations horticoles extérieures ont été annulées en raison du risque environnemental. Les utilisateurs auront la possibilité de l'utiliser jusqu'en décembre 2023. Toutefois, l'utilisation sur l'ail pour la lutte contre les vers gris a été prolongée de deux ans à la dose la plus faible indiquée sur l'étiquette, faute de solutions de rechange.

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RÉÉVALUATION DE L'ARLA

L'ARLA a lancé un examen du programme de réévaluation en 2018 dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficacités des réévaluations. L'ARLA a mené des consultations à l'échelle du Canada sur le modèle proposé en 2019 et en 2020. Ces consultations ont été interrompues par la pandémie de COVID-19.

La proposition de l'ARLA pour le renouvellement du programme de réévaluation repose sur trois piliers : l'efficacité, une surveillance accrue et des données, et l'engagement et la transparence. Dans l'ensemble, le CCH est satisfait de l'orientation du renouvellement du programme de réévaluation, et le CCH espère que la mise en œuvre de ces améliorations se fera en temps opportun.

COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES

Ces dernières années, il est devenu évident que l'ARLA a besoin de données canadiennes modernes afin de prendre des décisions de réévaluation éclairées. Des informations sur l'utilisation des pesticides, des données nationales sur la surveillance des eaux de surface et des données sur l'exposition des travailleurs après l'application sont nécessaires pour prendre des décisions scientifiques opportunes sur l'utilisation réelle au Canada de produits de protection des cultures.

Le CCH continue de collaborer avec d'autres intervenants et de plaider pour que des fonds spécifiques soient affectés à l'ARLA et au CLA afin d'acquérir des données en vue d'améliorer la réglementation pour appuyer les décisions fondées sur la science.



CCH fait pression pour que le budget et les ressources du CLA soient suffisants pour combler le retard de recherche causé par la COVID-19.



EXPOSITION APRÈS L'APPLICATION

Le CCH continue de présider un groupe de travail sur les questions relatives à l'exposition des travailleurs après l'application et au manque de données affectant actuellement les réévaluations. Deux réunions ont eu lieu en 2020, et le groupe continue de faire avancer les plans visant à effectuer des études qui serviront à appuyer les calculs d'évaluation des risques lorsque des EPI sont utilisés par les travailleurs pendant les activités après l'application, ce qui pourrait éventuellement réduire les périodes de nouvel épandage.

LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)

Le CCH continue de participer au groupe de travail industrie-gouvernement sur les LMR, qui se concentre principalement sur l'effet des décisions prises par l'Union européenne (UE) en matière de LMR. Le CCH a également consulté et commenté les changements apportés aux LMR dans l'UE et aux États-Unis, en soulignant la façon dont les changements affecteraient l'exportation des fruits et légumes canadiens. Le GCPC a formé un sous-comité sur les LMR chargé de déterminer les effets des LMR générales canadiennes (LMRG) sur les importations après les décisions de réévaluation.

En mai 2019, le CCH a participé à l'atelier sur l'harmonisation des LMR qui a permis de discuter des voies vers une harmonisation mondiale, des politiques de l'UE en matière de pesticides et de leur impact sur le commerce nord-américain, des mesures prises à l'Organisation mondiale du commerce (le Canada a signé une lettre demandant que l'UE réévalue son approche en matière de réglementation des pesticides), de l'impact économique mondial des LMR de pesticides absentes et faibles, et de la nouvelle réglementation mexicaine sur les pesticides.

PLAIDOYER POUR LA PROTECTION DES CULTURES

La défense des produits de protection des cultures et les changements réglementaires modernes nécessaires pour les producteurs étaient une grande priorité pour le CCH en 2020.

Le GCPC a organisé et mené une semaine de lobbying sur la protection des cultures en janvier 2021, au cours de laquelle les membres du GCPC et le personnel du CCH ont rencontré des

députés et d'autres représentants du gouvernement pour les sensibiliser à trois questions essentielles :

1. Améliorer la réglementation et la réévaluation des produits de protection des cultures en augmentant le financement de l'ARLA;
2. La production de données contemporaines à utiliser dans la réglementation modernisée, comme les données de surveillance de l'eau et les données sur l'exposition des travailleurs après les applications; et
3. Renforcer le Centre de la lutte antiparasitaire en lui accordant un financement indispensable. Les programmes de réduction des risques liés aux usages limités et aux pesticides sont tous deux essentiels pour l'homologation de nouveaux outils de protection des cultures conventionnels et biologiques destinés à être utilisés sur les fruits et légumes.

CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Le Conseil canadien de la santé des végétaux a été créé en octobre 2018 pour mettre en œuvre les priorités axées sur les végétaux de la Stratégie nationale sur la santé des végétaux et des animaux, publiée et approuvée par tous les partenaires, y compris les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture, en juillet 2017. Le Conseil, composé de 11 membres, réunit des représentants des gouvernements FPT, des universités et de l'industrie des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'apiculture qui travaillent ensemble sur des approches et des activités préventives visant à protéger les forêts, l'agriculture et les autres végétaux contre les ravageurs, les maladies et d'autres risques. Le CCH copréside le Conseil pour l'industrie et participe aux trois groupes de travail : surveillance, biosécurité et intervention d'urgence.

En mars 2020, le Conseil a suspendu ses activités pour permettre aux partenaires de gérer les impacts et les défis liés à la pandémie de COVID-19. En octobre 2020, les partenaires phytosanitaires ont pu reprendre leurs travaux et le Conseil a accepté de prolonger son plan de travail jusqu'à une année supplémentaire pour mener à bien les activités sélectionnées. Des considérations relatives à la viabilité à long terme du Conseil ont été ajoutées au plan.

Le CCH continue de présider un groupe de travail sur les questions relatives à l'exposition des travailleurs après l'application et au manque de données affectant actuellement les réévaluations.



Première compréhension globale de la surveillance et du contrôle

Une enquête nationale a permis d'identifier les programmes de surveillance, les protocoles, les praticiens et les méthodes de partage des données. Plus de 50 praticiens dans 10 provinces ont fourni des informations sur 137 parasites différents dans 90 produits.



Communautés de pratique de surveillance établies

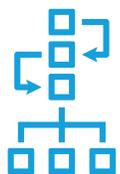
Plus de 70 spécialistes de la surveillance ont rejoint les communautés de pratique sur les insectes, les maladies et les mauvaises herbes et ont commencé à partager les pratiques exemplaires et à discuter de l'harmonisation des protocoles pour trois cibles de ravageurs : la pyrale du maïs, la racine bottelée et l'amarante (*Amaranthus* spp.).



Le sondage sur la biosécurité est prêt à être lancé

Un sondage pancanadien a été lancé pour permettre aux producteurs de comprendre le degré de sensibilisation et d'adoption des pratiques de biosécurité :

<https://caise.voxco.com/SE/default.aspx>



Projet de plan d'intervention d'urgence multipartenaires en cours d'élaboration

Un plan d'intervention avec diagramme est en cours d'élaboration pour guider la communication et l'action multipartenaires en cas de menace phytosanitaire, et contient une liste de contacts clés pour s'assurer que les bons partenaires sont engagés dans une action collective.



Sensibilisation par le biais de multiples webinaires

Le Conseil a tenu quatre séances nationales d'information pour rendre compte des progrès réalisés, avec plus de 290 participants issus d'associations industrielles, d'universités, des gouvernements FPT et des gouvernements municipaux. Les participants ont exprimé leur soutien et leur appréciation du travail accompli.

CONSEIL CANADIEN SUR LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes (CCEE) sert de voix nationale et de regroupement pour protéger le Canada contre les impacts des espèces envahissantes. Avec des membres et des sections de tous les coins du Canada, ainsi que des gouvernements et des entreprises, le CCEE rassemble les gens pour élaborer des solutions pratiques afin de prévenir la propagation des espèces envahissantes. Il est dirigé par un conseil d'administration composé de quatre membres, à savoir des gouvernements, des entreprises, des groupes

autochtones, des organisations et des sections, qui aident à guider la CCEE vers la réussite. Le CCH siège au conseil d'administration du Conseil. Les programmes visant à stopper le mouvement des espèces envahissantes, tels que JOUEZ NETTOYEZ PARTEZ, NETTOYEZ VIDEZ SÉCHEZ, SACHEZ RECONNAÎTRE LES PLANTES et ACHETEZ LOCAL, BRÛLEZ LOCAL, restent solides. La Semaine de sensibilisation aux espèces envahissantes est prévue pour février et mai 2021, ainsi que le Forum nord-américain sur les espèces envahissantes 2021, qui se tiendra du 18 au 20 mai 2021.

RÉUNIONS VIRTUELLES DE L'INDUSTRIE ET DES PRODUCTEURS

En 2020, le CCH a participé à un certain nombre de conférences et d'ateliers en ligne afin de collaborer étroitement avec des organisations partageant les mêmes idées. Le CCH a participé aux journées de dialogue du printemps de CropLife Canada, à l'atelier d'harmonisation des limites maximales de résidus, à la réunion d'établissement des priorités pour les usages limités du Centre de la lutte antiparasitaire, à la réunion du Projet IR-4, à l'atelier mondial d'établissement des priorités pour les usages limités, à l'atelier et à la réunion de coordination des intervenants trilatéraux (anciennement le groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides) et au Forum mondial de Toronto.



REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH continuera de plaider pour une augmentation du financement de l'ARLA, pour lui permettre d'améliorer le processus de réévaluation et pour prendre les décisions de réévaluation à partir de données canadiennes réelles. L'une des plus grandes priorités du CCH reste la collecte de données - la meilleure façon de collecter des données et de les fournir à l'ARLA tout en recherchant des moyens de faciliter la collecte proactive de données. Le CCH continuera également de plaider pour le rétablissement du financement du CLA qui s'érode, afin de lui permettre de poursuivre son travail essentiel à l'appui de la boîte à outils canadienne pour la protection des cultures.

Le CCH continue de surveiller le nombre croissant de réévaluations et d'y répondre. Les réactions des producteurs, sous forme d'anecdotes, de commentaires, de préoccupations ou de réponses à des enquêtes, restent essentielles à ce processus, et nous avons eu la preuve du succès de certaines des décisions finales publiées cette année, comme celle concernant le mancozèbe. Pour l'avenir, le CCH continuera de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et de communiquer clairement sur des messages unifiés qui seront entendus et pris en compte par le gouvernement canadien.

Projets de décision en cours des réévaluations l'ARLA ayant un impact sur l'horticulture (mis à jour : février 2021) (réévaluations jusqu'en mars 2022)

FONGICIDE

Ingrédient actif	Krésoxim-méthyl Groupe 11	Cymoxanil Groupe 27	Fenhexamide Groupe 17
Nom commercial	SOVRAN Fongicide	CURZATE, TANOS Fongicide	ELEVATE, DECREE Fongicide
État de la consultation	16 juillet 2020 PRVD2020-10	Consultation publique (cyclique) : Nov. 2019 Fév. 2021	Consultation publique (cyclique) : PRVD2020-01 En attente de la décision finale Fév. 2021
Catégorie de réévaluation	1	1	1
Décision proposée qui affecte l'horticulture	Acceptable pour utilisation continue, avec mesures d'atténuation : Taux et nombre total d'applications réduits, augmentation des EPI		Acceptable pour utilisation continue, avec mesures d'atténuation : Augmentation des EPI pour les mélangeurs/chargeurs/applicateurs. Augmentation du délai de sécurité après traitement (DSAT) de 4 à 12 heures. Augmentation du DSAT pour certaines activités post-application dans le secteur de la cerise et du raisin
Utilisations sur les cultures horticoles affectées	Pomme, raisin, poire	Pomme de terre, tomate de champ, canneberge	Raisin, ginseng, framboise, fraise, greffes de tomates des champs cultivées en serre, concombre de serre, laitue de serre, tomate de serre, poivron de serre, aubergine de serre, plants ornementaux

Tébuconazole Groupe 3	Difénoconazole Groupe 3	Iprodione Groupe 2	Fenbuconazole Groupe 3
FOLICUR Fongicide	INSPIRE Fongicide	ROVRAL, ID Fongicide	INDAR Fongicide
Consultation publique (cyclique) : Fév. 2020 Printemps 2021	Consultation publique (cyclique) : Fév. 2020 Mars 2021	Consultation publique (Examen spécial) : Juillet 2020 Mars 2021	Printemps 2022
1	2		1
Asperge	Légumes brassica, légumes à bulbe, cucurbitacées, légumes à fruit, pomme de terre, artichaut chinois, artichaut de Jérusalem, cannabis comestible, patate douce, fruit à pépins, raisins	Laitue de serre, semence de carotte (importée), plants ornementaux, pomme de terre (traitement de semences)	Fruit à noyau, bleuet (en corymbe)

FONGICIDE

Ingrédient actif	Pyraclostrobin Groupe 11	Azoxystrobin Groupe 11	Zoxamide Groupe 22	Cyprodinil Groupe 9
Nom commercial	HEADLINE, CABRIO, PRISTINE Fongicide	QUADRI Fongicide	ZOXIUM Fongicide	VANGARD, SWITCH Fongicide
État de la consultation	En examen Date AD en 2021	En examen Date AD en 2021	Consultation publique (cyclique) : En examen Date AD in 2021	Consultation publique (cyclique) : June 2020 En examen Date AD in 2021
Catégorie de réévaluation		1	1	1
Décision proposée qui affecte l'horticulture				
Utilisations sur les cultures horticoles affectées	Légumineuses à gousse comestibles (groupe 6a), fèves et pois succulents à écosser (groupe 6-b), pomme de terre, bleuet (en corymbe et nain), légumes à bulbe, cucurbitacées, légumes à fruit, fanes de betterave potagère, fanes de radis, légumes racines, fruit à noyau, fraise, baie, endive belge, légumes brassica, raisins, concombre de serre, laitue de serre, poivron de serre, tomate de serre, légumes à feuilles, fruit à pépins	Légumineuses vertes à écosser, pomme de terre, tomate de champ, maïs sucré, ginseng, asperge, épinard, carotte, radis du Japon, rutabaga, navet, betterave potagère, radis, cerise de terre, chou, canneberge, céleri, fraise, bleuet, patate douce, cucurbitacée, plants ornementaux de serre et extérieures.	Pomme de terre, raisin, oignon (bulbe)	Pomme, fruit à noyau, raisin, oignon, fraise, bleuet (corymbe et nain), mûres et framboises (groupe 13-07a), carotte, feuille de moutarde, feuille de navet, chou, groupe de cultures 5b (rapini, bok choy etc.), groupe de cultures 3-07 (ail, poireau, oignon, etc.), amélanchier de Saskatoon, groupe de cultures 1b (betterave, radis, etc.), céleri, ginseng, épinard, poivron (champs), tomate (champs), petits fruits (groupe 13-07b), baie à croissance basse (groupe 13-07g)

HERBICIDE, RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES INSECTES ET INSECTICIDE

Ingrédient actif	Quizalofop-p-éthyl Groupe 1	Pyriproxyfène Groupe 7	Lambda-cyhalothrin Groupe 3
Nom commercial	ASSURE II, YUMA Herbicide	DISTANCE Régulateur de croissance des insectes	MATADOR Insecticide
État de la consultation	En examen Date AD en 2021	PRVD2019-10 En attente de la décision finale Fév. 2021	23 juin 2017 Réponse soumise En attente de la décision finale Mars 2019 Mars 2021
Catégorie de réévaluation	1		1
Décision proposée qui affecte l'horticulture		Acceptable pour utilisation continue, avec mesures d'atténuation	Abandon de toutes les utilisations agricoles
Utilisations sur les cultures horticoles affectées	Pois, haricot vert, amélanhler de Saskatoon, rutabaga, cucurbitacées	Plantes ornementales de serre, tomate de serre, poivron de serre, concombre de serre, aubergine de serre	Pomme, pêche/nectarine, fraise, pomme de terre, tomate, maïs (sucré), légumes à bulbe, laitue (pomme, feuille), cerise de Virginie, légumes à feuilles brassica (5a), céleri, légumineuses (6), asperge (fougères), laitue de serre, patate douce, carotte, amélanhler de Saskatoon, cucurbitacées (9)

INSECTICIDE ET MOLLUSCICIDE

Ingrédient actif	Pyréthrine Groupe 3	Imidaclopride Groupe 4	Clothianidine (invertébrés aquatiques) Groupe 4A	Thiaméthoxame (invertébrés aquatiques) Groupe 4A
Nom commercial	SAFER'S, BUG-X Insecticide	ADMIRE Insecticide	CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide
État de la consultation	Consultation publique (rég. avant 1995) : PRVD2020-08 Mars 2021	23 novembre 2016 Réponse soumise En attente de la décision finale Déc. 2018 Automne 2020 Printemps 2021	Examen spécial Juillet 2018 Réponse soumise En attente de la décision finale Jan 2020 Printemps 2021	Examen spécial Juillet 2018 Réponse soumise En attente de la décision finale Jan 2020 Printemps 2021
Catégorie de réévaluation				
Décision proposée qui affecte l'horticulture	Usages approuvés limités aux cultures et spécifiquement identifiés sur les étiquettes de classe commerciale : poivron de serre, bleuet, raisin, framboise, herbes, épices, poires, haricot pinto, haricot vert, haricot jaune, tomate. Usages sur les étiquettes au pays révoqués.	Abandon de toutes les utilisations agricoles	Abandon de toutes les utilisations extérieures	Abandon de toutes les utilisations extérieures
Utilisations sur les cultures horticoles affectées	Asperge, bleuet, fève, brocoli, chou, chou de Bruxelles, chou-fleur, céleri, concombre, aubergine, raisin, chou frisé, laitue, feuilles de moutarde, poivron de serre, pomme de terre, radis, framboise, épinard, tomate, navet	Pomme de terre, légumes racines (1-B), légumes-tubercules et légumes-cornes (1-D), patate douce, feuilles des légumes racines et légumes-tubercules (2), légumes verts à feuilles (4-A), pétioles à feuilles (4-B), légumes à feuilles brassica (5), légumineuses (6), légumes-fruits (8), cucurbitacées (9), fruits à pépins (11), fruits à noyau (12), baies –petits fruits (13-A,B,F,G), canneberge, herbes (19-A), artichauts au cardon, traitements des semences, sillon de serre (douchage et irrigation), tomate, concombre, poivron, aubergine, laitue, brassica 5A	Pomme de terre (traitement de semences Nipsit), patate douce, fruit à noyau, raisin, fraise, cucurbitacées, fruit à pépins	Maïs sucré, fève, pois, cucurbitacées, pomme de terre, légumes à feuilles (groupe 4), légumes brassica (groupe 5), légumes à fruit (groupe 8-09), pomme, pommelte, poire, pomme-poire, légumes racines, mûre et framboise, petits fruits, cerise, baie à croissance basse, poivron des champs, poivron de serre

Clothianidine (abeilles de courge) Groupe 4A	Thiaméthoxame (abeilles de courge) Groupe 4A	Imidacloprid (Squash bees) Groupe 4A	Métaldéhyde	Pymétozine Groupe 9B
CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide	ADMIRE Insecticide	DEADLINE M-PS Molluscicide	ENDEAVOR, FULFILL Insecticide
Consultation publique (Examen spécial) : Déc.-2018 Printemps 2021	Consultation publique (Examen spécial) : Déc.-2018 Printemps 2021	Consultation publique (Examen spécial) : Déc.-2018 Printemps 2021	Examen spécial PSRD2020-02	Examen spécial PSRD2020-04
			Acceptable pour utilisation continue	Abandon de l'utilisation extérieure du pymétozine. Usage approuvé pour les légumes de serre avec : volume maximale de vaporisation de 2 000 L/ha, augmentation des EPI, déclaration révisée sur l'étiquette sur l'interdiction de l'effluent ou du ruissellement dans les systèmes d'eau
Pomme de terre (traitement de semences Nipsit), patate douce, fruit à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruit à noyau	Maïs sucré, fève, pois, cucurbitacées, pomme de terre, légumes à feuilles (groupe 4), légumes brassica (groupe 5), légumes à fruit (groupe 8-09), pomme, pommette, poire, pomme-poire, légumes racines, mûre et framboise, petits fruits, cerise, baies à croissance basse, poivron des champs, poivron de serre	Pomme de terre, légumes racines (1-B), légumes-tubercules et légumes-cormes (1-D), patate douce, feuilles des légumes racines et légumes-tubercules (2), légumes verts à feuilles (4-A), pétioles à feuilles (4-B), légumes à feuilles brassica (5), légumineuses (6), légumes-fruits (8), cucurbitacées (9), fruits à pépins (11), fruits à noyau (12), baies –petits fruits (13-A,B,F,G), canneberge, herbes (19-A), artichaut au cardon, traitements des semences, sillon de serre (douchage et irrigation) tomate, concombre, poivron, aubergine, laitue, brassica 5A	Chou, laitue, tomates, canneberge, baie à croissance basse (sous-groupe 13-07G), plants ornementaux	Tomate de serre, poivron de serre, concombre de serre, aubergine de serre, plants ornementaux de serre et extérieurs, légumes à feuilles (groupe 4), pomme de terre, bleuet en corymbe

INSECTICIDE

Ingrédient actif	Naled Groupe 1B	Cyromazine Groupe 17	Abamectine Groupe 6
Nom commercial	DIBROM Insecticide	GOVERNOR, CITATION Insecticide	AVID, AGRI-MEK Insecticide/ Miticide
État de la consultation	Examen spécial PSRD2019-02 PSRD2019-03 Réponse soumise En attente de la décision finale Juil-Sep 2021	PRVD2020-02 Réponse soumise En attente de la décision finale Juil-Sep 2021	Consultation publique (cyclique) : Jan-2020 Oct-Déc. 2021
Re-evaluation Category		1	1
Décision proposée qui affecte l'horticulture	Abandon de toutes les utilisations	Abandon des utilisations sur : pomme de terre, légumes à feuilles, céleri, légumes à feuilles du genre brassica, laitue de serre, fleurs coupées, plants ornementaux de serre Utilisations acceptables : Graines d'oignon vert traitées, champignon	
Utilisations sur les cultures horticoles affectées	Fève, pois, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, laitue, pomme de terre, tomate, fraise, plants ornementaux, oignon, tomate de serre, concombre de serre, roses et fleurs coupées de serre, aubergine de serre, poivron de serre	Pomme de terre, plants ornementaux extérieures, laitue de serre, champignons, céleri, légumes à feuilles (groupe 4), brassicas à feuilles (groupe 5B), oignons	Tomate de serre, poivron de serre, concombre de serre, pomme, poire, canneberge (sous-groupe 13-07A), fraise, céleri, pomme de terre, raisin, bulbes d'oignons (sous-groupe 3-07A), oignon vert (sous-groupe 3-07B)

Acétamipride Groupe 4A	Clothianidine (général) Groupe 4A	Thiaméthoxame (général) Groupe 4A
ASSAIL Insecticide	CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide
Consultation publique (cyclique) : Fév. 2021 Jan-Mar 2022	Consultation publique : June 2020 Printemps 2022	Consultation publique : June 2020 Printemps 2022
1		
Légumes à feuilles, crucifères maraîchères (groupe 5), tomate de champs, fruit à pépins, pomme de terre, légumes à feuilles (groupe 4), cerise de terre, poivron des champs, fruit à noyau, fraises, bleuet (nain et en corymbe), petits fruits (groupe 13-07B), raisin, maïs sucré, rutabaga, pois et fèves succulents à écosser (sous-groupe 6B), pois comestible à écosser, asperge, mûre et framboise (13-07A)	Pomme de terre (traitement de semences Nipsit), patate douce, fruit à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruit à noyau	Maïs sucré, fèves, pois, cucurbitacées, pomme de terre, légumes à feuilles (groupe 4), légumes brassica (groupe 5), légumes à fruit (groupe 8-09), pomme, pomme, poire, pomme-poire, légumes racines, mûre et framboise, petits fruits, cerise, baie à croissance basse, poivron des champs, poivron de serre

- * Les réévaluations de **catégorie 1** ont les délais les plus longs prévus et exigent généralement la présentation d'informations avant de procéder à la mise à jour des évaluations des risques. Les évaluations peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'examen des nouvelles études et l'application des critères d'évaluation toxicologique révisés dans les évaluations de l'exposition. Dans certains cas, un ingrédient actif ayant un grand nombre d'utilisations, des questions scientifiques émergentes et/ou des données de surveillance étendues peuvent contribuer à l'augmentation du niveau d'effort et à l'allongement du délai d'examen requis pour compléter un document de décision proposé.
- Les réévaluations de **catégorie 2** n'exigent généralement pas la présentation d'informations supplémentaires à l'ARLA, mais elles peuvent inclure une évaluation détaillée de certains domaines, comme la mise à jour d'une évaluation des risques à l'aide des hypothèses actuelles ou l'inclusion de nouvelles informations supplémentaires dans les estimations relatives à l'eau potable.
- Les réévaluations de **catégorie 3** sont celles dont tous les éléments peuvent être adéquatement traités par les examens précédents et pour lesquelles une nouvelle évaluation détaillée n'est pas justifiée; cependant, le résultat d'une réévaluation de catégorie 3 pourrait quand même exiger que les étiquettes des produits soient mises à jour pour répondre aux exigences actuelles en matière d'étiquetage.

Énergie, environnement et changement climatique

Le Conseil canadien de l'horticulture s'emploie à éclairer la politique fédérale en matière d'énergie et de carburant, d'émissions de gaz à effet de serre, d'eau et de changements climatiques. Le groupe de travail du CCH sur l'énergie, l'environnement et le changement climatique contribue à faire reconnaître et à soutenir la compétitivité, la croissance et les investissements des producteurs dans la recherche, la technologie et les infrastructures.

IMPACT DE LA COVID-19

Après l'assemblée générale annuelle du CCH en 2019, dans le cadre de ses efforts de sensibilisation, l'objectif était d'inclure les aspects du changement climatique et son impact sur les cultures. Cela comprenait la nécessité de soutenir les projets d'infrastructures agricoles rurales, ainsi que les questions liées à l'utilisation des plastiques. Malheureusement, c'est un domaine de sensibilisation du CCH qui n'a pas reçu autant d'attention en raison de la pandémie. De nombreuses opportunités futures se présentent dans ce domaine à mesure que l'impact de la pandémie sur le secteur se fait moins sentir.

Alors que le CCH se concentrait sur des questions urgentes, telles que la main-d'œuvre et l'aide financière aux producteurs, le CCH a dû mettre en veilleuse l'élaboration de politiques et les efforts de sensibilisation liés à l'énergie, à l'environnement et au changement climatique. Le CCH reconnaît l'importance de ces dossiers, et est désireux de commencer à travailler sur ces domaines en regardant vers l'avenir. Cependant, deux importantes consultations gouvernementales ont eu lieu en 2020, et le CCH a été heureux de fournir des commentaires à ce sujet.

CONSULTATION SUR LES PLASTIQUES D'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA

Le CCH a soumis des commentaires sur le document de travail d'Environnement et changement climatique Canada : *Une approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution*. Comme on le sait, l'emballage joue un rôle important dans la protection de la sécurité et de l'intégrité des aliments et dans la réduction des déchets alimentaires en prolongeant la durée de conservation de nombreux produits. Par conséquent, le CCH a souligné qu'il est essentiel que le gouvernement travaille en collaboration avec le secteur pour trouver des solutions fondées sur des preuves qui tiennent compte des conséquences de la réduction de l'utilisation des plastiques pour les produits frais sur la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments. Cela comprend une combinaison d'éducation, d'innovation et de développement d'une collecte de recyclage harmonisée, efficace et rentable au sein des collectivités à travers le Canada, ce qui est essentiel pour soutenir une économie circulaire.



Le gouvernement fédéral doit s'engager à mettre en place un financement spécifique pour la recherche et l'innovation dans l'industrie afin de faciliter la transition des plastiques inutiles et problématiques vers des options plus durables et plus respectueuses de l'environnement, ainsi que reconnaître et soutenir les efforts déjà en cours.

CONSULTATION D'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME FÉDÉRAL DE CRÉDITS COMPENSATOIRES POUR LES GAZ À EFFET DE SERRE

Le CCH a aussi transmis des commentaires à la consultation d'Environnement et Changement climatique Canada : *Tarifification de la pollution par le carbone : facteurs à considérer pour le développement de protocoles dans le système fédéral de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre.*

Le CCH a indiqué que le système canadien de compensation des GES doit reconnaître de manière significative les activités agricoles qui réduisent le carbone et qu'il doit être convivial, facile à appliquer et complet. La capacité du système de compensation à tirer efficacement parti de réductions réelles et quantifiables des GES doit également garantir que les agriculteurs, en tant que propriétaires de terres et d'infrastructures, comprennent l'opportunité et aient accès aux incitations financières que les projets de crédits compensatoires peuvent offrir.

Il est donc important qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) travaille en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et les intervenants de l'industrie pour s'assurer que des mesures de stimulation économique et des ressources sont fournies et permettent aux organisations agricoles nationales et provinciales et aux agriculteurs individuels de contribuer au protocole et à l'élaboration et/ou à la gestion de projets afin que les activités de gérance à la ferme soient à la fois reconnues et encouragées.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH prévoit intensifier ses activités de sensibilisation sur ce dossier en 2021, le gouvernement se concentrant sur une « reprise verte » de la pandémie.

Le CCH participera activement à la prochaine phase des travaux sur l'indice canadien de durabilité agroalimentaire, afin d'assurer que le processus comporte une valeur pour les producteurs.

Le CCH travaillera notamment sur une question importante, à savoir la consultation du gouvernement sur la nouvelle Agence canadienne de l'eau. Des consultations sur le rôle de l'Agence et sur les travaux qu'elle devrait entreprendre sont en cours, et le CCH est impatient de présenter des idées sur la manière dont elle peut soutenir le secteur de l'horticulture.

Le CCH soutient un système national de délivrance de crédits de compensation carbone qui comprend des activités agricoles représentant des réductions d'émissions de GES réelles, quantifiées, vérifiées et uniques ou des améliorations de l'absorption.

DÉVELOPPEMENT DU PREMIER INDICE DE DURABILITÉ AGROALIMENTAIRE AU CANADA

Enfin, dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, des objectifs ambitieux sont fixés pour réduire l'empreinte écologique de la production et de la fourniture de denrées alimentaires. Le CCH a suivi de près le processus afin de surveiller les impacts potentiels sur les producteurs. À ce jour, les pratiques de plus de 50 organisations agroalimentaires, initiatives sectorielles, entreprises alimentaires et gouvernements du Canada et de l'étranger ont été examinées pour voir comment elles influencent le marché et les réponses nationales. Même s'il n'est pas adopté de manière universelle, l'établissement de cibles axées sur les résultats devient un outil essentiel pour apporter une valeur ajoutée, être compétitif et procurer des avantages à la société. La valeur peut s'accroître dans l'ensemble du secteur agroalimentaire. La démonstration de pratiques responsables et durables pourrait permettre d'accéder au marché, de valider les affirmations alimentaires, d'encourager l'innovation et de répondre à des exigences de divulgation encore plus strictes. L'analyse comparative de la durabilité doit façonner la stratégie de compétitivité du Canada et projeter le leadership alimentaire du pays dans son du pays et à l'étranger. Après avoir affirmé la nécessité d'un tel indice en 2020, la prochaine phase de travail consistera à poursuivre la sensibilisation des parties prenantes et à s'assurer que la structure opérationnelle proposée pour l'indice est la bonne avant de passer à l'élaboration de mesures réelles plus tard en 2021.



Normes de l'industrie et sécurité alimentaire



Le CCH travaille en collaboration avec l'industrie et les ministères sur des questions touchant les normes de l'industrie, la santé des végétaux et la sécurité alimentaire afin de garantir aux consommateurs l'accès à des produits sains et frais de la plus haute qualité.

IMPACT DE LA COVID-19

Pendant la majeure partie de l'année 2020, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ne s'est pas engagée activement auprès de l'industrie, car elle s'est principalement concentrée sur le maintien du commerce transfrontalier pendant la pandémie.

NORMES DE L'INDUSTRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS AU CANADA

Vers la fin de l'année 2020, alors que le CCH s'adaptait à la nouvelle normalité, l'attention a été ramenée sur certains problèmes de longue date avec l'ACIA, tels que les autorisations d'essais de mise en marché et les exigences d'étiquetage des aliments en vertu du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC). Grâce aux efforts du CCH et de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), le secteur s'est vu accorder une prolongation relative à l'obligation d'étiquetage des codes de lot jusqu'en janvier 2021, afin de donner aux entreprises plus de temps pour utiliser les étiquettes existantes et réorganiser leurs étiquettes pour assurer qu'elles sont conformes.

Un autre aspect des exigences en matière d'étiquetage qui a fait l'objet d'une grande attention l'année dernière est celui des étiquettes arborant le code de lecture optique des prix (PLU). L'industrie a modernisé ces étiquettes pour y inclure les informations demandées par les détaillants et les consommateurs, notamment la marque, le pays d'origine, en plus de l'exigence du RSAC concernant le code du lot. Même si les résultats du RSAC en matière de sécurité alimentaire

et de traçabilité ont clairement été atteints et même dépassés, certains éléments sont toujours en cours de discussion avec l'ACIA pour assurer que la réglementation en matière d'étiquetage et les étiquettes de lecture optique des prix sont conformes, pratiques et modernisées. Étant donné l'impact de cette situation sur plusieurs produits, le CCH, en collaboration avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, travaille avec diligence pour assurer que les producteurs et les distributeurs peuvent continuer d'utiliser des étiquettes novatrices contenant des informations utiles pour le consommateur et pour la sécurité alimentaire.

Le CCH a continuellement fait part de ses préoccupations à l'ACIA, car celle-ci a adopté une approche très rigide dans la mise en œuvre de règlements qui ne sont ni fondés sur les résultats, ni pratiques et qui, dans de nombreux cas, entravent la capacité de l'industrie à commercialiser et à vendre des produits tant au Canada qu'à ses partenaires commerciaux.

Le CCH continue de travailler avec l'ACIA sur ces questions et sur d'autres qui ont été soulevées, en particulier les exigences de certification des importations d'oignons, de pommes de terre et de tomates de champ aux États-Unis.



RAPPELS DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Cette année, le CCH a notamment obtenu la reconnaissance continue du fait que les produits canadiens n'étaient pas à l'origine des contaminations d'origine alimentaire et des rappels subséquents de produits. Auparavant, lorsqu'il y avait eu des rappels de produits alimentaires dans le passé, l'ACIA n'avait pas clairement indiqué que

Cette année, le CCH a notamment obtenu la reconnaissance continue du fait que les produits canadiens n'étaient pas à l'origine des contaminations d'origine alimentaire et des rappels subséquents de produits.

les produits cultivés au Canada n'étaient pas concernés, ce qui était très dommageable pour la réputation des producteurs canadiens et la confiance du public. Grâce à notre collaboration avec l'ACIA, l'Agence explique désormais explicitement dans ses notifications de rappel (lorsque cela est possible) que les produits cultivés au Canada ne sont pas à l'origine de la contamination et qu'ils peuvent toujours être consommés sans danger.

VEILLER À CE QUE LES PRODUCTEURS CANADIENS SOIENT REPRÉSENTÉS DANS L'ÉLABORATION DES NORMES INTERNATIONALES

Organisation internationale de normalisation (ISO)

Le CCH a suivi les activités du groupe de travail du Comité de l'ISO qui traite des questions d'évaluation de la conformité (CASCO) afin d'exprimer ses préoccupations concernant l'impact possible sur les producteurs et le chevauchement ou la redondance des exigences supplémentaires par rapport à ce qui est déjà couvert par le CanadaGAP.

Le CCH a exprimé la nécessité d'un engagement plus large des parties prenantes, d'une participation active et d'une représentation appropriée de l'industrie pour apporter sa contribution à ces importantes discussions. Les répercussions des décisions prises par un groupe limité de parties prenantes au sein de ce comité auront un impact important sur les utilisateurs des systèmes ISO actuellement reconnus par la Global Food Safety Initiative. Les utilisateurs de programmes tels que CanadaGAP comprennent un nombre important d'entreprises du secteur des fruits et légumes frais, mais le comité compte très peu d'experts du secteur de l'horticulture.

Afin de garantir que la voix du CCH soit entendue et que sa contribution au processus décisionnel soit efficace, le président du groupe de travail du CCH sur les normes industrielles et la sécurité alimentaire s'est joint au comité miroir du Conseil canadien des normes (CCN) pour influencer les travaux de l'ISO.

International Federation for Produce Standards

L'International Federation for Produce Standards (IFPS) rassemble 10 organisations nationales de producteurs du monde entier



afin de garantir l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du secteur des fruits et légumes frais. Pour ce faire, elle travaille à l'harmonisation des normes internationales et veille à ce que les questions relatives aux normes internationales n'aient pas d'incidence négative sur le secteur des fruits et légumes. La présidence est assurée à tour de rôle par les régions et les organisations représentées. À partir de décembre 2019, la directrice générale du CCH a pris en charge le mandat pour le Canada.

Les membres du conseil d'administration de l'IFPS participent aux efforts de normalisation internationale qui, l'année dernière, ont inclus :

- la direction des efforts visant à créer un guide d'utilisation du GS1 DataBar pour les fruits et légumes frais (le « code à barres bébé » inclus sur les autocollants PLU),
- des révisions du guide mondial de la traçabilité des fruits et légumes frais,
- des liens avec les révisions de l'UE sur la directive sur l'utilisation durable des pesticides,
- la représentation au sein du comité ISO compétent en ce qui concerne les changements prévus aux normes ISO qui régissent les systèmes de sécurité alimentaire (y compris CanadaGAP) – l'IFPS est officiellement reconnue par l'ISO,
- l'attribution et la gestion continues de la liste mondiale des PLU pour les fruits et légumes. L'IFPS « est propriétaire » de la liste des PLU et, étant donné son importance pour le secteur des fruits et légumes frais, se concentre non seulement sur l'attribution de nouveaux codes, mais aussi sur les améliorations de la liste de codes existante qui, l'année dernière, ont inclus des efforts pour ajouter des photos de chaque produit ainsi que des traductions de la liste en espagnol et d'autres traductions de la liste des PLU en français.

PRODUITS BIOLOGIQUES

L'examen quinquennal du processus canadien sur les produits biologiques a débuté à l'automne 2018. Des représentants du CCH ont participé au comité technique (CT) de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), aux différents groupes de travail chargés de réviser et de modifier les normes.

Les normes biologiques canadiennes 2020 (32.310 Systèmes de production, et 32.311 Liste des substances autorisées) des normes biologiques canadiennes ont été publiées le 11 décembre 2020 (Révision 2020 - terminée).

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH continuera de travailler avec l'ACIA - ainsi qu'avec les partenaires du secteur de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes - sur les questions relatives aux normes du secteur et à la sécurité alimentaire afin de s'assurer qu'elles sont pratiques, fondées sur les résultats et, surtout, qu'elles n'entravent pas la compétitivité.

Main-d'œuvre

L'accès à la main-d'œuvre est un enjeu crucial pour les producteurs de fruits et légumes, et il n'y a probablement jamais eu de moment où cela a été plus évident qu'en 2020. Alors que le monde entier était aux prises avec la pandémie, de nouveaux termes tels que « travailleurs essentiels » ont souvent été utilisés. Le CCH a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement pour assurer que les travailleurs essentiels à la production alimentaire peuvent venir travailler au Canada en toute sécurité.

IMPACT DE LA COVID-19

L'année dernière a été extrêmement difficile pour les producteurs en raison d'un certain nombre de problèmes, mais aucun n'a été plus critique que l'impact de la pandémie sur la main-d'œuvre essentielle du secteur. Par conséquent, en 2020, les activités de sensibilisation du CCH se sont concentrées en grande partie sur les travailleurs internationaux : en veillant à leur permettre de se rendre au Canada, de respecter les protocoles de quarantaine, d'assurer la sécurité des travailleurs et de gérer les conséquences financières et opérationnelles des interruptions.

Au début de la pandémie, le principal effort du CCH a consisté à assurer que les travailleurs embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du Programme des travailleurs étrangers temporaires pouvaient entrer au Canada au moment où le

Le principal effort du CCH a consisté à assurer que les travailleurs embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du Programme des travailleurs étrangers temporaires pouvaient entrer au Canada

pays avait des restrictions de voyage très strictes.

Grâce à la collaboration avec les représentants du gouvernement et au soutien de plusieurs sénateurs et députés, les travailleurs agricoles internationaux ont très rapidement été exemptés des restrictions de voyage et ont pu venir au Canada. Les travailleurs ont dû se soumettre à une quarantaine obligatoire de 14 jours tout en recevant leur salaire et un logement fourni par l'employeur. Le CCH a fait pression pour que le gouvernement fournisse un soutien financier pour la quarantaine, et a réussi à le faire en introduisant le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires - qui s'élève à un maximum de 1 500 \$ par travailleur.

Le CCH a également fait des commentaires et des recommandations au gouvernement concernant les programmes de soutien financier qui ont été introduits, tels que la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et la Prestation canadienne d'urgence du Canada (PCU). Des programmes tels que la SSUC ont apporté un soutien favorablement accueilli à des segments de la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie de COVID-19. Cependant, la PCU a eu des conséquences imprévues, certains ayant choisi de demander la PCU plutôt que de rester dans un emploi offrant un salaire comparable. Le CCH continue de souligner qu'à l'avenir, les programmes gouvernementaux doivent adopter une approche ciblée pour réduire les conséquences et les impacts involontaires sur les entreprises, notamment les difficultés d'accès à la main-d'œuvre au pays.

Le CCH travaille actuellement avec le gouvernement pour résoudre les problèmes logistiques liés aux déplacements, aux permis de travail et au transfert des travailleurs. Et il continuera à se concentrer sur les défis présentés par la nouvelle exigence pour les voyageurs d'avoir un test COVID négatif avant d'entrer au Canada.

Le CCH tient à remercier ses membres et les parties prenantes alliées, en particulier F.A.R.M.S., FERME, WALLI, ainsi que les membres et les vice-présidents du groupe de travail sur la main-d'œuvre, pour leur soutien et leur collaboration inlassables cette année.



PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES - CONSULTATION DU GOUVERNEMENT SUR LES EXIGENCES OBLIGATOIRES PROPOSÉES POUR LES LOGEMENTS FOURNIS PAR L'EMPLOYEUR

Ce n'est un secret pour personne que cette année, la façon dont les travailleurs internationaux sont logés au Canada a fait l'objet de beaucoup d'attention négative. Même si ce portrait était souvent unilatéral et pas tout à fait exact, il a suffi de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il envisage d'introduire des exigences obligatoires en matière de logement pour les travailleurs. Emploi et Développement social Canada (EDSC) a lancé un processus de consultation à la fin 2020. Le CCH a tenu de nombreuses réunions avec des représentants d'EDSC, y compris le cabinet de la ministre, pour souligner l'impact des exigences obligatoires sur nos producteurs. Le plaidoyer et la présentation du CCH à la consultation se sont articulés autour de trois principes clés : les exigences doivent être fondées sur

des preuves; le gouvernement doit tenir compte des compétences et de l'autorité provinciales et locales; et les protocoles ne doivent pas être trop prescriptifs ou spécifiques.

Même si le CCH soutient les efforts visant à garantir que tous les travailleurs étrangers temporaires et saisonniers aient accès à un logement sûr, propre et confortable, il est évident que la grande majorité des employeurs offrent des conditions de vie sûres et confortables à leurs travailleurs. Le CCH continuera de travailler avec EDSC tout au long de 2021 pour assurer que toutes les exigences sont raisonnables et pratiques, et que les producteurs reçoivent le soutien nécessaire pour les respecter.



REGARD VERS L'AVENIR

S'il est un point positif qui ressort des défis posés par la pandémie, c'est bien la façon dont EDSC, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Affaires mondiales Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada ont pu collaborer avec les parties prenantes des employeurs agricoles pour rationaliser les processus et partager des informations vitales. C'est ce que le CCH revendiquait, et le Conseil espère tirer parti de ces relations et des nouvelles procédures pour rendre le processus plus transparent et plus fluide pour les employeurs de travailleurs étrangers temporaires.

Le CCH continuera également à informer le public et les représentants du gouvernement sur la relation de longue date qu'il entretient avec le PTAS et le PTET et sur la façon dont les travailleurs et les employeurs profitent de ces programmes.

Commerce et marketing

Afin d'assurer que l'horticulture canadienne est rentable et concurrentielle à l'échelle mondiale, le CCH préconise l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires qui ont une incidence sur le secteur de l'horticulture, ainsi qu'une coopération réglementaire fondée sur la science afin que le secteur puisse accéder à de nouveaux marchés.

IMPACT DE LA COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral s'est concentré à faire en sorte que les échanges commerciaux puissent se poursuivre sans interruption malgré la tourmente économique actuelle.

La poursuite du commerce transfrontalier entre le Canada et les États-Unis est restée une priorité essentielle pour le CCH tout au long de l'année 2020, car les déplacements ont été restreints et le CCH a vu la fermeture des industries de services alimentaires dans les deux pays. L'accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ancien ALENA) est entré en vigueur à l'été, et le CCH a été heureux de constater qu'aucun problème majeur n'a été soulevé lors de l'entrée en vigueur du nouvel accord.

PROTECTION FINANCIÈRE POUR LES AGRICULTEURS ET VENDEURS DE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Le CCH a continué de faire pression pour obtenir une fiducie réputée pour les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes, notamment par le biais de consultations prébudgétaires et de présentations au Comité permanent des finances et de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le cadre de leurs études sur la réponse du gouvernement du Canada face à la COVID. La question a également été au centre des débats lors des réunions de Moisson d'automne, plusieurs députés et sénateurs s'étant fait les champions de la question et ayant fait pression pour qu'elle soit incluse dans le prochain budget 2021. Le CCH - avec l'ACDFL et le soutien technique de la DRC - poursuivra cette pression pour une protection financière par l'établissement d'une fiducie réputée.



ENQUÊTES COMMERCIALES DES ÉTATS-UNIS

Le 1er septembre 2020, le bureau du représentant américain au Commerce (USTR), le département américain de l'Agriculture (USDA) et le département du Commerce des États-Unis (DOC) ont annoncé un *Plan pour les fruits et légumes saisonniers 2020* pour répondre à la menace présumée pour les producteurs américains posée par l'augmentation des importations étrangères de fruits et légumes saisonniers et périssables, y compris les bleuets, les fraises et les importations de poivrons frais, ainsi que l'établissement potentiel de nouvelles commandes de marketing, un nouveau programme de prélèvement et, une application plus rigoureuse de l'étiquetage du pays d'origine pour les fruits et légumes frais.

Même si les témoignages et les soumissions écrites dans le cadre du processus du *Plan pour les fruits et légumes saisonniers* étaient principalement concentrés sur les pratiques commerciales du Mexique, ces actions ont de sérieuses répercussions pour les exportateurs canadiens de produits saisonniers et périssables. Les enquêtes de sauvegarde mondiales ciblent les importations de toutes les sources, quel que soit le pays d'origine.

D'autres engagements sont attendus, suite à la demande du 7 décembre du représentant américain au commerce (USTR) visant des enquêtes sur les faits pour les concombres et les courges. Contrairement aux enquêtes sur les poivrons et les fraises, la demande de l'USTR ne suggère pas que ces enquêtes aient pour but de poursuivre des enquêtes de sauvegarde mondiales.



Le CCH et ses représentants des producteurs et du marketing continueront de travailler avec Affaires mondiales et les conseillers juridiques pour fournir des preuves afin d'empêcher l'imposition de mesures de sauvegarde mondiales contre les importations canadiennes de ces produits.

La poursuite du commerce transfrontalier entre le Canada et les États-Unis est restée une priorité essentielle pour le CCH tout au long de l'année 2020, car les déplacements ont été restreints et le CCH a vu la fermeture des industries de services alimentaires dans les deux pays.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH continuera de plaider pour l'élimination des barrières commerciales non tarifaires et pour une réglementation harmonisée et fondée sur la science avec ses partenaires commerciaux. Dans le cadre de ses efforts continuels de sensibilisation, le CCH demandera instamment au gouvernement du Canada de veiller à ce que les accords de libre-échange nouveaux et renégociés jettent les bases d'une reconnaissance mutuelle des exigences en matière de sécurité alimentaire et de mesures sanitaires et phytosanitaires.

Le CCH continuera de plaider pour la protection financière des producteurs de fruits et légumes, en particulier au sein de notre gouvernement minoritaire actuel, où les partis d'opposition qui ont soutenu les efforts du CCH joueront un rôle essentiel.

IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS AUX ÉTATS-UNIS

À l'automne 2020, le département américain de l'agriculture (USDA) a commencé à renforcer les exigences en matière de certificats d'importation pour certains produits, notamment les pommes de terre et les oignons. Comme cette exigence n'était plus en vigueur depuis près de 10 ans, le CCH et les représentants des membres ont collaboré avec l'ACIA pour répondre aux préoccupations concernant le respect de ces exigences par l'industrie, compte tenu du manque de ressources de l'ACIA pour fournir les services d'inspection et de certification nécessaires. Les travaux ont été axés sur la recherche de moyens de gagner en efficacité et en conformité pendant la saison d'exportation actuelle (à court terme) et en préparation de l'été prochain (à moyen terme).

En ce qui concerne le long terme, l'industrie travaillera avec l'ACIA et l'USDA pour continuer d'améliorer la vérification et l'évaluation du système, y compris la possibilité de ne plus exiger de certificats d'importation de part et d'autre de la frontière.



Soutien du secteur

TABLES RONDES SUR LA CHAÎNE DE VALEUR, DÉSORMAIS CONNUES SOUS LE NOM DE MODÈLE DE TABLE D'ENGAGEMENT SECTORIEL (TES)

Pour assurer une plus grande efficacité, en 2019 et 2020, les tables rondes sur la chaîne de valeur (TRCV) ont été réorganisées dans un modèle d'engagement rationalisé. Des objectifs clairs et réalisables ont été élaborés, en lien avec la table de stratégie économique agroalimentaire et les lettres de mandat des ministres. Les tables ont été réparties entre celles qui traiteront des questions sectorielles systémiques (tables d'avancement sectoriel) et les tables thématiques, qui étudieront les questions transversales. Le CCH participe aux tables sur l'horticulture, les réglementations agiles et la durabilité.

MISE À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POMME DU CCH

La réunion du CCH sur la pomme au milieu de l'été a eu lieu les 5 et 6 août, en mode virtuel. Les producteurs et les représentants de l'industrie de partout au pays ont assisté en grand nombre à cette réunion, qui a permis de discuter de la situation et des tendances du marché, de la protection des cultures, de l'étiquetage, de la proposition nationale de plantation d'arbres, de la mise à jour du programme de recherche de la grappe agro-scientifique, de l'approche systémique de l'UE et de l'initiative Agri-marketing 2020-2021.

Des présentations ont été faites sur la recherche en matière de maladies des plantations, de pratiques durables de lutte contre les ravageurs des pommes au Canada et d'essais d'éclaircissage des fruits.



PROFILS DES CULTURES PROFILES

En partenariat avec le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le CCH coordonne la révision et la mise à jour des profils de cultures.

Il s'agit de documents qui donnent un aperçu de haut niveau de la production et un regard plus détaillé sur les pratiques de lutte contre les ravageurs pour diverses cultures agricoles au Canada. Chaque profil de culture est mis à jour aux trois ans.

En 2020, le contrat a été renouvelé pour trois années supplémentaires et le CCH a travaillé avec le CLA et l'industrie pour mettre à jour les profils de culture suivants :

- Concombre de serre
- Laitue de serre
- Poivron de serre
- Tomate de serre
- Bleuet en corymbe
- Bleuet des bois
- Pomme de terre



En partenariat avec le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le CCH coordonne la révision et la mise à jour des profils de cultures.



Légumes de serre

Les légumes de serre, surtout les tomates, les poivrons, les concombres, la laitue et les aubergines, sont cultivés à l'année dans 838 exploitations agricoles situées partout au Canada. Le secteur contribue à plus de 1,6 milliard de dollars de recettes monétaires agricoles et exporte pour une valeur de plus d'un milliard de dollars. Le secteur des serres est le plus grand employeur agricole avec un total d'environ 12 500 travailleurs canadiens et étrangers temporaires. Le secteur canadien des légumes de serre est le segment de l'horticulture canadienne le plus important et celui qui connaît la croissance la plus rapide, en grande partie grâce à la demande des consommateurs canadiens et américains visant un approvisionnement tout au long de l'année en fruits et légumes frais, de haute qualité et sains.



IMPACT DE LA COVID-19

La pandémie mondiale a sensibilisé le public au rôle essentiel que jouent les agriculteurs pour assurer la sécurité alimentaire nationale et ainsi qu'au fait que les travailleurs étrangers jouent un rôle essentiel dans l'acheminement des fruits et légumes cultivés au Canada vers les consommateurs.

Pour les producteurs canadiens de légumes de serre, la première vague de la pandémie de COVID-19 a frappé au début de la saison de production et d'expédition de pointe. Les producteurs ont rapidement mis en œuvre un large éventail de mesures préventives de santé publique, notamment la mise en quarantaine obligatoire de 14 jours des travailleurs étrangers temporaires à l'arrivée, les cohortes de travailleurs, les tests et la gestion des cas de COVID positifs et les contacts étroits en collaboration avec la santé publique, en accordant une attention particulière aux besoins des travailleurs dans les milieux de vie collectifs.

Les travailleurs commencent à arriver en décembre et janvier, au début de la saison de croissance en serre. Ainsi, le secteur a été le premier à être touché par les exigences de tests avant le départ, les quarantaines de 14 jours et les retards des voyages au début 2021.

STRATÉGIE DE CROISSANCE DES LÉGUMES DE SERRE

Au milieu de défis importants à relever en 2020, le groupe de travail sur les légumes de serre a élaboré une *Stratégie de croissance des légumes de serre*.

En plus du stress, des perturbations, de la peur, de la maladie et des pertes de vie causés par la COVID-19, les producteurs qui ont subi une épidémie de COVID ont également dû faire face à l'isolement de leur famille et de leurs employés pendant que leur récolte se maintenait, compromise à sa période de pointe, sans la main-d'œuvre agricole nécessaire pour l'entretenir ou la récolter.

L'approche en trois volets de la stratégie vise à atteindre les objectifs de santé publique tout en mettant en avant des politiques susceptibles de réduire les obstacles, de combler les lacunes et de soutenir la croissance continue du secteur, et de garantir la sécurité alimentaire des Canadiens - pour de nombreuses années à venir :

1. Garantie de la solvabilité dans le contexte de la crise mondiale actuelle
2. Augmentation de la capacité de production
3. Résilience du marché

Le programme proposé d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires continue d'être mis en avant comme un soutien clé dont les producteurs ont désespérément besoin dans le contexte du maintien de leur récolte tout en faisant face aux défis de la poursuite des activités, de la main-d'œuvre, du manque de soutien des programmes de gestion du risque de l'entreprise et des préoccupations générales en matière de solvabilité.

VIRUS DU FRUIT RUGUEUX BRUN DE LA TOMATE

Le virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV ; alias « rugose »), est un nouveau ravageur mondial qui affecte principalement les tomates et les poivrons, et plus particulièrement les cultures en serre. Les semences, les plants et les fruits infectés ne présentent aucune menace pour la santé humaine, mais peuvent rapidement dévaster des cultures entières.

Toute une série d'intervenants de l'industrie de la tomate et du poivron, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont travaillé avec diligence à élaborer des protocoles d'essais sur le virus reconnu au niveau international, des mesures de biosécurité dans les exploitations agricoles et des produits phytosanitaires efficaces basés sur les nouvelles connaissances scientifiques afin de prévenir l'introduction et la propagation du virus.

Depuis la fin de l'année 2019, les mesures réglementaires « provisoires » de l'arrêté fédéral APHIS de l'USDA ont perturbé le commerce des tomates et des poivrons. Les discussions bilatérales entre les régulateurs et les discussions entre l'industrie, l'ACIA et AAC se poursuivent, mais l'évaluation du risque phytosanitaire de l'APHIS lancé au début de 2020 reste en suspens et les tomates et les poivrons n'ont pas été retirés de l'arrêté.

GÉRANCE DE L'AGRICULTURE PROTÉGÉE - NORMES NATIONALES VÉRIFIABLES, PHASE 1 MISE EN ŒUVRE

L'initiative de gérance de l'agriculture protégée est le fruit d'une collaboration entre le CCH, Flowers Canada, Canadian Nursery Landscape Association, Mushrooms Canada, Cannabis Council of Canada, et CropLife Canada. Après une large consultation auprès du secteur et du public au printemps 2020, les normes nationales vérifiables ont été mises au point en décembre 2020, avec la collaboration des associations de producteurs, des titulaires d'homologation, de CropLife Canada, de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

L'étendue de la mise en œuvre de la phase 1 (2021-2023) est axée sur les serres à système fermé utilisées pour irriguer, fertiliser et appliquer des pesticides par arrosage, ainsi que sur les systèmes de gestion des eaux usées qui y sont associés. D'autres documents d'orientation, travaux techniques et éléments de communication seront élaborés avant le début des audits des installations. L'objectif vise à ce que toutes les installations passent un audit d'ici le 31 décembre 2022.



AUTRES COLLABORATIONS ET TRAVAUX IMPORTANTS

- Enquêtes sur les faits de la Commission américaine du commerce international (poivrons, concombres)
- Projet pilote *agrirécup* : Élaborer une stratégie pancanadienne de zéro déchet de plastique en agriculture
- Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC) : Exigences de l'ACIA en matière de traçabilité et d'étiquetage
- Groupes de travail du Conseil canadien de la santé des végétaux
- Comité consultatif sur les engrais et les suppléments : Groupe de travail sur les limites de métaux lourds pour les engrais hydroponiques



REGARD VERS L'AVENIR

Les producteurs de légumes de serre sont confrontés à deux virus très graves : l'un, le ToBRFV qui peut endommager leurs cultures et leur accès au marché américain, et l'autre, la COVID-19 qui peut nuire à leurs employés agricoles, à leurs familles, à leurs communautés et à leurs moyens de subsistance.

En 2021, on s'attend à ce que l'accent soit davantage mis sur les possibilités d'automatisation et d'augmentation de la capacité de production à l'année, afin de profiter des succès des programmes canadiens pour les travailleurs étrangers temporaires tout en trouvant des sources fiables et non traditionnelles de main-d'œuvre nationale, et de minimiser les perturbations du marché, de maintenir l'accès et de développer de nouveaux débouchés internationaux.

Pomme de terre

Le Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT) est soutenu par les membres de onze organisations provinciales de producteurs de pommes de terre de huit provinces. Trois réunions du CCPT ont eu lieu cette année, une réunion en personne à Ottawa en mars 2020 et deux réunions virtuelles en juillet et novembre.

IMPACT DE LA COVID-19

Un des premiers effets majeurs de la pandémie au printemps 2020 pour le secteur de la pomme de terre a été l'incertitude de la demande créée par la fermeture des services alimentaires en Amérique du Nord. Les stocks importants de la récolte de pommes de terre de transformation sous contrat de 2019 n'étaient plus nécessaires en raison de la réduction significative de la demande de produits de pommes de terre congelés. En outre, les contrats pour la récolte 2020 ont été réduits, ce qui a entraîné une diminution des surfaces plantées et un surplus de pommes de terre de semence. Le 10 mai, il restait en stock 6,8 millions quintaux de pommes de terre de transformation (92 millions de dollars) et 0,65 million quintal de pommes de terre de semence (11 millions de dollars). Heureusement, la réouverture des services alimentaires (en particulier aux États-Unis) au cours de l'été a permis la reprise de la transformation et du transport de certaines pommes de terre. Toutefois, en raison des retards dans la transformation, des pertes importantes de pommes de terre de stockage ont été constatées au Manitoba et les semences excédentaires ont été détruites dans de nombreuses provinces en raison de la réduction des superficies. Les programmes existants de gestion des risques de l'entreprise d'AAC n'ont pas permis de remédier aux pertes des producteurs.

Comme dans tous les secteurs, le passage à des réunions virtuelles pour deux réunions du CCPT en juillet et novembre a été organisé pour poursuivre le travail du CCPT. Plusieurs groupes de travail ont continué à se réunir virtuellement et ont fait des progrès dans la réalisation des objectifs. À titre d'exception, les activités de développement des marchés d'exportation de Pommes de terre Canada ont été fortement réduites depuis mars 2020 et l'accord de contribution d'AAC a été modifié en réponse à l'importante diminution des dépenses au cours de l'exercice 2020-2021 d'AAC.

RECHERCHE SUR LA POMME DE TERRE ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Les progrès se sont poursuivis sur huit projets concernant la pomme de terre (doryphore de la pomme de terre, mildiou, virus nécrotiques, évaluation des variétés, agriculture intelligente, ver fil-de-fer, mort précoce de la pomme de terre) financés dans le cadre de la grappe agro-scientifique 3, la troisième année sur le terrain étant terminée.

Le groupe de travail sur la recherche du CCPT a élaboré le *plan de transfert des connaissances de la grappe 3 sur la pomme de terre* afin d'expliquer les activités qui seront menées pour étendre les informations sur les résultats obtenus dans le cadre des projets de recherche qui peuvent être mis en œuvre à l'exploitation agricole par les producteurs. Comme première étape d'une activité permanente visant à engager les chercheurs avec les organisations de producteurs, Mme Christine Noronha, Ph. D., a présenté la recherche sur le ver fil-de-fer de la grappe 3 lors de la réunion ouverte du CCH sur la pomme de terre en mars. Le site web de la grappe de recherche sur la pomme de terre a été lancé en 2020 pour permettre aux producteurs d'accéder aux points saillants des projets de recherche et aux rapports annuels, et pour fournir des informations sur les partenaires de financement et la définition des priorités de recherche (<https://french.potatoresearchcluster.ca/>). Le magazine *SpudSmart* a publié un article de synthèse sur la recherche sur la pomme de terre dans le numéro de l'été 2020 et continuera de présenter un article sur le projet dans chaque numéro au cours des trois prochaines années. Le premier webinaire du CCPT (ver fil-de-fer) a été organisé en novembre 2020, et d'autres webinaires sur des projets sont prévus chaque année.

L'*Alliance for Potato Research and Education* (APRE) est financée par les producteurs canadiens de pommes de terre de transformation (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Alberta) ainsi que par leurs homologues américains et les principales entreprises de transformation. Des essais de recherche clinique sur la nutrition de la pomme de terre sont financés chaque année (environ 1 million de dollars US). Quatorze études financées ont maintenant été publiées dans des revues révisées par les pairs et vingt-cinq autres sont en cours.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

Un groupe de travail composé de la DRC et de l'industrie a examiné la norme de classification des pommes de terre en vue de la moderniser et de l'aligner, dans la mesure du possible, sur les normes américaines. Des modifications importantes ont été recommandées pour la révision d'un format axé sur des tableaux qui servira de base à l'incorporation par document de référence.



Un groupe de travail composé de l'ACIA et de l'industrie comprenant tous les secteurs (céréales, oléagineux, fourrages, légumes) a été créé pour examiner le *Règlement sur les semences* et le moderniser en fonction des pratiques actuelles. Parallèlement, un sous-groupe de travail sur les pommes de terre de semence a été créé pour examiner la partie II (pommes de terre de semence) du Règlement. Dans un premier temps, les deux groupes de travail ont réalisé des enquêtes auprès des parties prenantes afin d'identifier les domaines du Règlement qui sont adéquats et ceux qui posent problème ou pourraient être améliorés. Les sondages seront ouverts

PROTECTION DES CULTURES DANS LES POMMES DE TERRE

Les efforts importants déployés par le CCPT au cours des années précédentes en réponse aux consultations de réévaluation de l'ARLA qui proposaient d'annuler les utilisations sur les pommes de terre ont abouti à des résultats positifs dans les *Décisions de réévaluation finales* publiées en 2020. La soumission d'informations sur les utilisations et/ou de données sur les utilisations par les producteurs pour les ingrédients actifs cruciaux, le fongicide mancozèbe et l'herbicide linuron et d'autres, y compris le traitement des semences de pommes de terre au thiophanate-méthyle, a appuyé les réponses des titulaires et contribué à la poursuite de l'utilisation de ces ingrédients actifs cruciaux pour les pommes de terre.

Le CCPT a continué de plaider pour que l'ARLA maintienne l'homologation de la bifenthrine (insecticide de capture) pour la

lutte contre le taupin dans les pommes de terre, après l'expiration de l'homologation à la fin 2020. Le CCPT soutient une demande d'homologation d'urgence du gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'utilisation de la bifenthrine dans les pommes de terre.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCPT se réjouit de continuer à mettre en œuvre les activités du plan de transfert des connaissances en matière de recherche de la grappe agro-scientifique 3 sur la pomme de terre afin d'encourager et de démontrer aux producteurs de pommes de terre les avantages de l'adoption des recherches qu'ils financent. Au cours de l'année à venir, les résultats de la recherche seront communiqués aux producteurs par le biais d'articles publiés et de la tenue de webinaires du CCPT par les chercheurs du projet. Le site web de la grappe canadienne de recherche sur la pomme de terre continuera d'être une ressource importante pour partager les progrès des huit projets de recherche.

À l'avenir, la définition des priorités de recherche sur la pomme de terre pour le prochain cycle de financement (2023-2028) commencera par des consultations provinciales à l'été 2021, suivies d'une réunion du groupe de travail sur la recherche sur la pomme de terre pour convenir des priorités nationales au début de l'automne 2021. Une révision de la *Stratégie de recherche et d'innovation sur la pomme de terre* sera présentée au CCPT en novembre 2021.

La publication des propositions de décisions de réévaluation de l'ARLA continuera d'être suivie afin d'identifier les décisions qui auront un impact négatif sur le secteur de la pomme de terre et qui nécessiteront une réponse de consultation du CCPT.



CCPT a continué de plaider pour que l'ARLA maintienne l'homologation de la bifenthrine (insecticide de capture) pour la lutte contre le taupin dans les pommes de terre, après l'expiration de l'homologation à la fin 2020.

Recherche

Le CCH soutient le secteur canadien des fruits et légumes en partie en gérant les demandes de financement et les projets de recherche ultérieurs qui répondent aux principales priorités du secteur.

GRAPPE AGRO-SCIENTIFIQUE CANADIENNE POUR L'HORTICULTURE 3

Avec un investissement de près de 21 millions de dollars sur cinq ans (13 millions par Agriculture et Agroalimentaire Canada et 8 millions par l'industrie), la grappe agro-scientifique 3 rassemble l'expertise des universités, de l'industrie et du gouvernement sur 16 projets dans cinq groupes de produits (pomme, baie, serre, pomme de terre et légumes).

IMPACT DE LA COVID-19 ET ACTIVITÉS

Cette troisième saison de terrain et année de projet s'est avérée être un défi pour de nombreux participants de la grappe 3. À la mi-mars, les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris la décision extraordinaire de fermer de nombreux secteurs, dont les écoles, les universités et les centres de recherche, ne permettant en fait que la poursuite des services essentiels. Même si de nombreuses activités de recherche ont repris lentement dans un certain nombre d'universités et de centres de recherche (Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et centres de

recherche autres que ceux d'AAC), les difficultés rencontrées par les chercheurs et les chefs de projet, pour atteindre les objectifs et les résultats attendus, sont encore atténuées. Malgré tout cela, de nombreuses activités de la grappe 3 ont progressé avec peu ou pas d'impact, mais l'année a été globalement difficile.

En tant que responsable de la grappe horticole, le CCH a été en contact permanent avec les participants de la grappe, par le biais de sondages, de courriels et d'appels individuels. Le CCH continue de surveiller les impacts de la COVID-19 au fur et à mesure de l'évolution de la situation et travaille en étroite collaboration avec les chercheurs et les partenaires de l'industrie. Le CCH sait que la voie à suivre pourra être difficile au cours des prochains mois, voire des prochaines années, mais il croit fermement qu'en travaillant ensemble, notre secteur réussira.

RÉUNIONS DE TOUTES LES GRAPPES

À partir de mai 2020, le CCH a lancé et organisé des vidéoconférences sur Zoom avec les représentants des 17 autres grappes. Les vidéoconférences ont porté sur les mises à jour de chaque groupe, le partage des défis liés à la COVID-19 et la discussion sur des solutions possibles. Une lettre cosignée, décrivant les défis et les recommandations, a été envoyée aux sous-ministres adjoints de la Direction générale des programmes et de la Direction générale des sciences et de la technologie d'Agriculture et Agroalimentaire Canada le 31 juillet. Le 1er septembre, le CCH a reçu une réponse, AAC a reconnu le leadership des bénéficiaires des grappes sur le plan de la coordination et du soutien de la recherche agricole dans l'ensemble du secteur et a assuré les grappes que pendant cette période difficile, AAC continuera de travailler avec les bénéficiaires du programme pour essayer de limiter tout impact sur leurs plans scientifiques. AAC a également indiqué que le ministère pourrait organiser des réunions virtuelles avec toutes les grappes à la fin de l'hiver ou au début du printemps 2021.



ACTIVITÉS DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Le groupe de travail sur la recherche du Conseil canadien de la pomme de terre a mené une initiative visant à développer le site web de la *Grappe de recherche canadienne sur la pomme de terre*. En 2020, il a lancé le site www.potatoresearchcluster.ca pour permettre aux producteurs d'accéder aux faits saillants des projets de recherche et aux rapports annuels, et pour fournir des informations sur les partenaires de financement et l'identification des priorités de recherche. Un coordinateur de transfert des connaissances a été engagé pour travailler à la mise à jour de la page de la grappe sur le site web du CCH, à la poursuite de l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances pour le reste de la grappe et au soutien des activités de transfert des connaissances en cours sur la pomme de terre.



La grappe agro-scientifique 3 rassemble l'expertise des universités, de l'industrie et du gouvernement sur 16 projets dans cinq groupes de produits (pomme, baie, serre, pomme de terre et légumes).

POSSIBILITÉS FUTURES

En 2021, les participants de la grappe et l'industrie commenceront à planifier le prochain cycle de financement d'AAC (1er avril 2023 - 31 mars 2028). Un calendrier pour le processus de demande a été élaboré et les activités de 2021 seront incluses :

- Examiner les activités de la grappe 3 (progrès réalisés à ce jour, résultats possibles, travaux en cours, etc.)
- Réviser et mettre à jour les stratégies de recherche et d'innovation des groupes de produits
- Lancement de discussions au sein des provinces/régions sur les partenaires possibles, y compris les chercheurs, les contributeurs au financement et la participation à la chaîne de valeur.

La Grappe agro-scientifique pour l'horticulture 3, est généreusement financée en coopération avec le Programme Agri-science d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, une initiative du Partenariat canadien pour l'agriculture, le Conseil canadien de l'horticulture, et des collaborateurs de l'industrie.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE



Canadian
Horticultural
Council

Conseil
canadien de
l'horticulture

La voix des **producteurs de fruits et légumes du Canada**

Communications et Sensibilisation

Le service de communication du Conseil canadien de l'horticulture (CCH) s'efforce de tenir les membres bien informés des activités de l'organisation et des sujets importants pour l'horticulture canadienne. En outre, les communications visent à renforcer la présence du CCH et à soutenir les efforts de sensibilisation en exposant clairement la position du CCH sur les questions prioritaires à l'aide d'une série d'outils et d'initiatives stratégiques.

IMPACT DE LA COVID-19

En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs initiatives de communication prévues ont été mises en veilleuse. Au début de l'année, les communications du CCH ont été réorientées pour assurer la santé immédiate de l'industrie et de l'approvisionnement alimentaire canadien. Avant tout, il s'agissait de fournir une communication opportune et utile aux membres, tout en assurant un engagement continu et permanent avec le gouvernement, les représentants de l'industrie et le public.

Compte tenu de l'évolution constante de la situation, le CCH a publié près de 100 avis aux membres en 2020, soit près du double du nombre habituel. Ces mises à jour comprenaient de nouvelles informations sur la politique gouvernementale, les aides financières disponibles ou d'autres questions urgentes, et ont également été utilisées pour demander des informations aux membres sur l'impact de la COVID-19 sur eux et leurs entreprises. Ces informations ont ensuite été résumées et utilisées pour orienter l'engagement du CCH auprès des représentants du gouvernement et de l'industrie.

L'année dernière, le CCH a également accordé plus d'entrevues aux médias que jamais auparavant. Le personnel du CCH, les membres du conseil d'administration et les représentants des groupes de travail ont donné des dizaines d'entrevues et tenu des rencontres avec les médias, petits et grands. Parmi ces derniers, on compte Thompson Reuters, BNN Bloomberg, National Newswatch et de nombreuses publications de l'industrie, comme The Grower.

PLAIDOYER AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

La sensibilisation aux enjeux clés a permis de soutenir la compétitivité du secteur horticole tout au long de la pandémie et de maintenir la confiance du public. Les quatre principaux domaines pour lesquels le CCH a défendu les intérêts des producteurs et de l'industrie sont les suivants :

- Main-d'œuvre et travailleurs agricoles internationaux
- Protection financière
- Gestion des risques de l'entreprise (GRE), et
- Sécurité alimentaire

Tout au long de l'année 2020, le CCH s'est engagé à maintes reprises auprès du gouvernement pour aider les producteurs à faire face à l'une des saisons les plus difficiles jamais enregistrées. Cet engagement s'est traduit par six soumissions en réponse à des consultations, quatre soumissions/témoignages aux comités permanents de la Chambre des communes, neuf lettres écrites aux ministres fédéraux et aux hauts fonctionnaires du gouvernement, et sept lettres aux ministres et déclarations conjointes grâce à la collaboration au sein du secteur agricole. Les communications ont porté sur des préoccupations telles que l'impact de la pandémie sur les producteurs, les multiples domaines pour lesquels une action urgente était nécessaire et les changements requis pour que les programmes de GRE du gouvernement reflètent mieux les nouveaux défis financiers auxquels les producteurs sont confrontés.



Le CCH a également participé à des conférences téléphoniques régulières avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi qu'avec Emploi et Développement social Canada (EDSC). En outre, le CCH a pu rencontrer l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture, ainsi que le directeur général du Programme des travailleurs étrangers temporaires et la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées. (EDSC).

MOISSON D'AUTOMNE

Cette année marquait la neuvième édition de l'événement annuel « Moisson d'automne », organisé en partenariat avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL). L'événement est maintenant un pilier politique sur la colline du Parlement. Comme cela a été le cas dans une multitude de régions en 2020, la pandémie mondiale de la COVID-19 a posé des défis et des changements majeurs pour le travail de sensibilisation du CCH, en particulier dans la planification de l'événement Moisson d'automne.

Malgré les nombreux défis logistiques liés à la tenue de l'événement en 2020 et l'augmentation considérable des interactions avec le gouvernement à la lumière de la pandémie, Moisson d'automne est resté un élément essentiel des efforts de sensibilisation du CCH en 2020. Il fallait vraiment que le CCH renforce son message pour aider à garder les frontières ouvertes et la chaîne d'approvisionnement

en mouvement, permettre l'entrée de travailleurs étrangers temporaires, développer et promouvoir des protocoles de sécurité, exhorter le gouvernement à établir un financement pour réduire les charges financières résultant de la pandémie, et bien plus encore.

C'est ainsi que l'événement Moisson



d'automne a été effectué virtuellement pour la première fois. Le CCH a fourni des aperçus des enjeux, des discussions en groupe, des réunions d'équipe et du réseautage, tout en tirant parti de nouvelles possibilités pour permettre à un groupe de membres plus large de participer et d'élargir l'auditoire parlementaire du CCH.

Au cours de la semaine, le CCH a rencontré 41 parlementaires et autres représentants gouvernementaux clés pour défendre les besoins et les priorités de l'industrie, y compris les efforts du CCH pour aller de l'avant dans la reprise économique après la COVID.

Une attention particulière a été accordée à quatre questions prioritaires et des mesures ont été recommandées au gouvernement pour soutenir l'industrie des fruits et légumes frais. Ces domaines d'intérêt sont les suivants :

- Assurer une protection financière aux vendeurs de fruits et légumes frais en cas de faillite de l'acheteur en mettant en place un mécanisme de confiance réputée au Canada et en rétablissant un accès prioritaire à la protection des vendeurs de produits canadiens en vertu de la *Perishable Agricultural Commodities Act* aux États-Unis;
- Soutenir les efforts de durabilité dans le secteur des fruits et légumes frais et travailler en collaboration pour trouver des solutions fondées sur des preuves afin de relever les défis environnementaux, notamment en réduisant l'utilisation de plastiques inutiles et problématiques;
- Relever les défis à court et à long terme en matière de main-d'œuvre pour assurer la sécurité alimentaire et maintenir l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada;
- Améliorer les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) afin d'offrir une meilleure couverture aux producteurs, notamment par le biais d'Agri-stabilité et de l'assurance-production.



Malgré les nombreux défis logistiques liés à la tenue de l'événement en 2020 et l'augmentation considérable des interactions avec le gouvernement à la lumière de la pandémie, Moisson d'automne est resté un élément essentiel des efforts de sensibilisation du CCH en 2020.

IDÉES FRAÎCHES

Le magazine *Idées fraîches* est la publication imprimée bilingue gratuite du CCH. Elle est publiée deux fois par an et présente des points de vue de haut niveau du secteur et des conseils utiles aux producteurs. Cinq mille exemplaires de chaque numéro sont distribués au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Le magazine génère même un petit montant de revenus pour le CCH. Chaque numéro d'*Idées fraîches* est consacré à des priorités stratégiques.

Le numéro du printemps 2020, prévu avant la pandémie, a célébré l'Année internationale de la santé des végétaux (2020), en plaçant l'accent sur les nouvelles méthodes, technologies et approches en matière de protection des cultures qui contribuent à garantir que l'industrie horticole dispose de plantes saines et que ces plantes peuvent, à leur tour, soutenir des personnes en bonne santé.

Le numéro de l'automne 2020 était axé sur la santé mentale à la ferme. En janvier 2020, lorsque la planification de cette édition du magazine a commencé, le personnel du CCH n'avait pas la moindre idée que le moment choisi de cette publication était idéal. Le numéro explorait différentes façons de penser à la santé mentale en relation avec l'horticulture, et comprenait des articles sur l'expérience des producteurs, les aspects scientifiques du bien-être mental, quelques exemples d'organisations qui soutiennent la santé mentale en agriculture, et l'impact de la nutrition et du bien-être général sur la santé mentale.

La santé mentale des producteurs et des horticulteurs a été une priorité pour le CCH, et plus encore à la lumière de la pandémie. Les cultivateurs travaillent très dur et ont toujours été très sensibles au stress et à l'épuisement professionnel. Cela a été encore plus vrai tout au long de la pandémie en raison des défis supplémentaires auxquels les producteurs sont confrontés.



REGARD VERS L'AVENIR

La santé immédiate du secteur horticole reste la priorité absolue du CCH face à la COVID-19. Cela signifie qu'il faut garantir l'arrivée sûre et rapide des travailleurs étrangers temporaires, malgré les nouvelles réglementations en matière de tests pour les voyageurs arrivant au Canada en provenance d'autres pays. Cela signifie également qu'il faut veiller à ce que le CCH ait une voix au chapitre lorsque les gouvernements de tous les niveaux planifient la reprise économique. La sécurité alimentaire canadienne et le soutien aux producteurs font partie intégrante de cette reprise.

Néanmoins, certains éléments clés de la stratégie de communication 2020 du CCH ont été retardés l'année dernière et seront abordés dans un avenir rapproché. Il s'agit notamment de l'accent renouvelé sur un engagement plus personnalisé auprès des membres, des politiciens et du public par le biais des médias sociaux, d'un nouveau bulletin trimestriel pour tenir les membres informés des mises à jour du CCH et des nouvelles du secteur, d'un nouveau plan de communication en cas de crise qui appuiera le CCH et ses membres en temps de crise du secteur, et d'efforts supplémentaires pour faire participer les publications du secteur par le biais d'éditoriaux et d'articles dirigés par le CCH qui présentent le point de vue du producteur.

Le CCH est un petit organisme qui a de grandes ambitions. Le lobbying auprès du gouvernement, l'établissement de relations et le renforcement du profil du CCH auprès du gouvernement et du grand public sont au cœur des efforts de communication et de sensibilisation du CCH.

Conseil canadien de l'horticulture

2200, promenade Prince of Wales, bureau 102
Ottawa, K2E 6Z9

www.hortcouncil.ca

admin@hortcouncil.ca

(t) 613-226-4880

(f) 613-226-4497



[@hortcouncil](https://www.facebook.com/hortcouncil)



[@CHC_CCH](https://twitter.com/CHC_CCH)